

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude/ janvier 2012

Les bibliothèques éditrices

Elsa Gabaude

Sous la direction de Benoît Lecoq
Inspecteur général des bibliothèques – Inspection générale des
bibliothèques

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire Monsieur Benoît Lecoq pour avoir guidé la réalisation de ce mémoire d'étude.

J'adresse également mes remerciements aux professionnels qui ont bien voulu m'accorder des entretiens et me faire part de leur réflexion sur le sujet, André-Pierre Syren, directeur des bibliothèques et médiathèques de Metz, que je remercie particulièrement pour le temps qu'il a bien voulu me consacrer, Marie-Pierre Dion, directrice de la bibliothèque de Valenciennes, et Marie-Brigitte Metteau, responsable des éditions de Paris Bibliothèques, ainsi que toutes les personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire que je leur ai adressé.

J'aimerais aussi exprimer ma gratitude à André-Pierre Syren, Olivier Pichon (Bibliothèque de Rennes métropole) et Olivier Morand (Bibliothèques d'Orléans) pour m'avoir gracieusement envoyé des exemplaires des publications de leurs bibliothèques.

Résumé :

Les publications des bibliothèques municipales n'ont cessé de prendre de l'ampleur et de se diversifier au fil des années. L'attention portée à leur présentation en fait un instrument privilégié de valorisation des collections et des activités des bibliothèques. Mais cette activité éditoriale se heurte à des contraintes structurelles et budgétaires qui ne favorisent pas la définition d'une réelle politique éditoriale ni l'accès aux canaux de diffusion et de distribution. Les bibliothèques municipales ont encore des progrès à accomplir pour faire œuvre d'éditeur et offrir à leurs publications l'audience qu'elles méritent.

*Descripteurs :**Bibliothèques - - Publications**Bibliothèques et édition**Édition électronique***Abstract :**

Public libraries' publications have continued to grow and diversify over the years. They are a very good way to promote libraries' collections and activities. But the publishing activity is facing budget and structural constraints that do not favor the definition of an editorial policy or access to distribution channels. Public libraries still need to improve to work as a publisher and to ensure a wide dissemination of their publications.

*Keywords :**Library publications**Libraries and publishing**Electronic publishing*

Sommaire

INTRODUCTION	7
I. L'ACTIVITE EDITORIALE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES : CADRE ET TYPOLOGIE	10
1. JUSTIFICATION DE L'ACTIVITE EDITORIALE	10
1.1 <i>Que met-on sous le terme d'édition ?</i>	10
1.2 <i>Les fondements de l'activité d'édition</i>	11
1.2.1 <i>Une mission des bibliothèques ?</i>	11
1.2.2 <i>L'intérêt des publications</i>	11
1.3 <i>L'impact de la révolution numérique</i>	12
2. LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER DE L'EDITION EN BIBLIOTHEQUE	13
2.1 <i>Le cadre juridique de l'édition publique</i>	13
2.2 <i>Le cadre financier</i>	15
2.2.1 <i>Les financements</i>	15
2.2.2 <i>Le budget</i>	16
2.3 <i>Le rôle des associations</i>	16
2.3.1 <i>Les associations d'amis</i>	16
2.3.2 <i>Les associations nationales et régionales</i>	17
2.3.3 <i>Le cas de Paris Bibliothèques</i>	18
3. TYPOLOGIE DES PUBLICATIONS	19
3.1 <i>Signalement et valorisation des collections</i>	19
3.1.1 <i>Catalogues et bibliographies</i>	19
3.1.2 <i>Editions scientifiques et beaux livres</i>	20
3.1.3 <i>Revue et bulletins d'informations</i>	21
3.2 <i>Mémoire d'un événement culturel de la bibliothèque</i>	22
3.2.1 <i>Catalogues et livrets d'exposition</i>	22
3.2.2 <i>Actes de colloque et de journées d'étude</i>	24
3.2.3 <i>Recueils de textes</i>	24
3.3 <i>L'essor de l'édition numérique</i>	25
3.3.1. <i>Le passage au numérique</i>	25
3.3.2 <i>L'action culturelle en ligne</i>	26
3.3.3 <i>Web 2.0 et production de contenus</i>	28
II. QUELLE MAITRISE DE L'EDITORIAL ?	30
1. UNE POLITIQUE EDITORIALE LIMITEE	30
1.1 <i>Un modèle économique de service public</i>	30
1.2 <i>Un manque de structuration et de formation</i>	31
1.3 <i>Des lignes éditoriales pas assez définies</i>	31
2. DES PRATIQUES EDITORIALES PLUS OU MOINS MAITRISEES	32
2.1 <i>Les relations avec les auteurs</i>	32

2.1.1	Qui sont les auteurs ?	32
2.1.2	Les contrats d'auteur	33
2.2	<i>Tirages et écoulement des stocks</i>	34
2.2.1	La fixation du tirage et du prix	34
2.2.2	L'état des stocks	34
2.3	<i>La réalisation des publications</i>	35
3.	Une production éditoriale encore confidentielle	36
3.1	<i>Une diffusion restreinte</i>	36
3.2	<i>Un manque de visibilité</i>	37
3.2.1	Un travail de promotion...	37
3.2.2	...mais toujours un manque de visibilité	38
III.	LES PERSPECTIVES	39
1.	PROFESSIONNALISER L'ACTIVITE EDITORIALE	39
1.1	<i>Avoir une politique éditoriale</i>	39
1.2	<i>Améliorer les pratiques éditoriales</i>	40
1.2.1	Mieux gérer l'activité éditoriale	40
1.2.1	Faire appel à des professionnels	41
1.3	<i>Envisager une gestion indépendante</i>	41
1.3.1	Un service éditorial dans la bibliothèque	41
1.3.2	La filialisation de l'activité éditoriale des bibliothèques ?	42
2.	AMELIORER LA DIFFUSION ET LA PROMOTION DES PUBLICATIONS	42
2.1	<i>Renforcer les politiques de coédition</i>	42
2.2	<i>Diversifier les modes de diffusion</i>	43
2.2.1	Trouver des canaux de diffusion adaptés	43
2.2.2	La création de boutiques dans les bibliothèques	43
2.2.3	Passer un accord avec un diffuseur et un distributeur	44
2.3	<i>Augmenter la visibilité des publications</i>	45
3.	DEVELOPPER L'EDITION NUMERIQUE	45
3.1	<i>Apporter de la valeur ajoutée aux publications numériques</i>	45
3.2	<i>Les avantages de la diffusion numérique</i>	46
3.2.1	Une large diffusion à faibles coûts	46
3.2.1	Les partenariats avec les éditeurs	47
3.2.3	Une offre numérique commercialisée	48
3.3	<i>Assurer la visibilité et la pérennité des publications numériques</i>	48
	CONCLUSION	50
	BIBLIOGRAPHIE	51
	WEBOGRAPHIE	57
	TABLE DES ANNEXES	59

Introduction

« Bibliothèques éditrices » : ce rapprochement de termes passait encore pour antinomique en 1989, quand, lors des premières rencontres autour des publications des bibliothèques, Jean Gattégno, alors Directeur du livre et de la lecture, affirmait que, « s'il s'agit bien d'encourager les bibliothèques à publier, il n'est pas souhaitable de les voir se transformer en véritables éditeurs »¹. En effet, bibliothèques publiques et éditeurs sont souvent considérés comme deux acteurs aux logiques divergentes dans la chaîne du livre : les premières répondent à une mission de service public tandis que les seconds obéissent aux règles du secteur privé commercial. La répartition traditionnelle des rôles place les bibliothèques au dernier maillon de la chaîne de production-diffusion du livre et empêche toute situation concurrentielle entre bibliothèques et éditeurs.

Mais aujourd'hui, nombreuses sont les bibliothèques qui, à l'image des institutions muséales, ont diversifié leurs publications et ont fait de l'activité éditoriale une pratique régulière et légitime, au-delà de la production classique de catalogues et bibliographies. Cette production éditoriale a d'abord eu pour origine l'intérêt croissant des professionnels et des publics pour le patrimoine écrit et graphique des bibliothèques, qui a donné lieu à une série de publications, beaux livres sur les trésors des bibliothèques, catalogues d'exposition, revues et travaux de recherche, dont les collections « Re-Découvertes » de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et « Patrimoine des bibliothèques de France » publié par Payot en 1995 sont emblématiques. Le développement de l'action culturelle dans les bibliothèques de lecture publique, notamment l'organisation de conférences, débats ou encore ateliers d'écriture, a également suscité une production éditoriale interne sous la forme d'actes et de recueils de textes. Les bibliothèques municipales, et pas seulement les bibliothèques patrimoniales, ont su étendre le champ de leurs publications, mais aussi améliorer leur présentation, avec le souci de soigner la ligne graphique et de laisser une plus grande place à l'iconographie en couleur.

La révolution numérique a encore davantage estompé les frontières entre éditeurs et bibliothèques. En donnant à chacun la possibilité de créer et de diffuser des documents, les nouvelles technologies ont modifié le modèle éditorial établi depuis le XIX^e siècle. Le rôle de sélection et d'évaluation des contenus, auparavant réservé à l'éditeur, est en partie récupéré par les bibliothèques, qui, grâce à leur expertise dans la sélection des collections et des savoirs, ont une légitimité dans un univers où chacun peut publier librement, sans filtre et donc sans garantie de qualité. Les bibliothèques, fortes de leur expérience dans l'informatique, entrent désormais dans le processus éditorial en aidant les auteurs à produire, diffuser et conserver des documents numériques. Ainsi, les bibliothèques universitaires, en faisant valoir leurs compétences dans la diffusion institutionnelle de l'information, jouent un rôle important dans la publication électronique des thèses et la communication scientifique des universités par le biais des archives ouvertes. Les bibliothèques de lecture publique ne sont pas en reste avec des

¹ Paroles rapportées par Catherine Vallet dans « Les publications des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, n°5, p. 457-459. 1989, n°5, p. 458 [en ligne]

productions numériques aussi variées que les expositions virtuelles, les dossiers pédagogiques, ou encore les blogs et forums. La création de bibliothèques numériques conduit les bibliothécaires à produire eux-mêmes des contenus qu'ils diffusent et valorisent sur le web.

Un panorama de l'activité éditoriale des bibliothèques municipales, auxquelles s'est limitée la réflexion, fera l'objet de la première partie de cette étude, qui en analysera les fondements et le cadre juridique et financier, avant de dresser une typologie des publications. Mais, au vu des données recueillies, l'activité éditoriale en bibliothèque souffre encore souvent d'un manque de définition et de professionnalisme, ce qui conduira à se demander dans une deuxième partie si les bibliothèques municipales ont une assez large maîtrise de l'éditorial pour se positionner en tant qu'éditeurs. Sous le terme d'édition sont rassemblées des publications diverses, gratuites ou payantes, aussi bien des publications scientifiques que des documents de communication, voire la simple diffusion en ligne de documents numérisés. Ce caractère englobant et multiforme de l'édition en bibliothèque ne facilite pas son identification au sein des établissements, dans lesquels il n'existe d'ailleurs pas de structure ni de stratégie éditoriales à proprement parler et donc aucun budget dédié en conséquence. La BnF et la Bpi, seules bibliothèques mentionnées comme éditeurs publics dans le rapport du médiateur de l'édition publique de 2009, font figures d'exception dans le paysage bibliothéconomique français. Pour les bibliothèques municipales aux moyens humains et financiers plus réduits, les contraintes du métier d'éditeur sont difficiles à gérer et les publications peinent à trouver leur place sur le marché de l'édition. Les bibliothèques municipales connaissent les mêmes problèmes de diffusion et de promotion que les petits éditeurs, sans bénéficier actuellement du soutien de grands programmes de coopération entre bibliothèques ni d'un référencement national pour leurs publications.

Mais les perspectives sont nombreuses pour les bibliothèques municipales qui souhaitent prendre un tournant éditorial marqué. La troisième partie de cette étude s'efforcera donc de formuler quelques préconisations pour promouvoir et valoriser l'importante production éditoriale des bibliothèques municipales : définition de lignes éditoriales, formation du personnel, création de services éditoriaux dans les bibliothèques, augmentation du budget consacré à cette activité, recherche de nouveaux canaux de diffusion, renforcement des partenariats et développement de l'édition numérique sont autant d'actions à mener pour donner une autre ampleur à l'édition en bibliothèque.

Il n'existe pas de synthèse générale sur l'activité d'édition des bibliothèques françaises, excepté le mémoire de DEA d'Emmanuel Aziza écrit en 1995² qui étudie l'articulation entre les deux logiques contradictoires sous-tendues par l'édition en bibliothèque, celle des institutions publiques et celle du fonctionnement commercial, l'article de Philippe Hoch sur les bibliothèques éditrices paru dans la publication collective *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*³, et un mémoire récent de l'enssib plus largement consacré aux relations entre bibliothèques et édition⁴. Peu d'articles s'interrogent sur l'activité éditoriale des bibliothèques, peut-être parce que les publications des bibliothèques s'intègrent dans une mission de communication trop évidente pour être conceptualisée. Les articles sur la question évoquent un établissement en particulier comme la Bibliothèque nationale de France, ou concernent surtout l'édition numérique et ses enjeux pour les bibliothèques universitaires. Le choix s'est donc porté dans ce mémoire

² Emmanuel Aziza, *L'activité éditoriale en bibliothèques. Etude s'appuyant sur des exemples français et anglais*, mémoire de DEA des Sciences de l'Information et de la Communication, dir. Jean-Michel Salaün, Enssib, 1995, p. 73.

³ Philippe Hoch, « Les bibliothèques éditrices », *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, dir. Emmanuèle Payen, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2004, p. 209-232.

⁴ Marie-Hélène Petitfour. *Quand la bibliothèque se livre. Bibliothèques et édition : fausses amies ou vraies partenaires ?*, mémoire d'étude, Enssib, janvier 2009 [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-21204>.

sur l'étude des publications des bibliothèques municipales, considérant que l'édition universitaire répond actuellement à des problématiques spécifiques autour de l'*open access* plus fréquemment abordées dans la littérature professionnelle. Quant à la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information, elles ont été écartées de l'étude dans la mesure où leurs missions à vocation nationale leur confèrent un statut à part et qu'elles possèdent des structures éditoriales et des circuits de diffusion et de distribution incomparables à ceux des bibliothèques municipales sélectionnées.

La bibliographie utilisée comprend des ouvrages de référence sur le monde de l'édition, des articles qui touchent à l'édition en bibliothèque parus dans des publications générales concernant la chaîne du livre, l'action culturelle et l'économie des bibliothèques, ainsi que des mémoires d'étude de l'enssib sur les rapports entre édition et bibliothèques et la notion de bibliothèque productrice. Beaucoup d'ouvrages consultés reflètent les questionnements actuels sur l'édition électronique et les bibliothèques numériques. Les articles sur la politique éditoriale de la Bibliothèque nationale de France ont alimenté la réflexion sur les stratégies éditoriales des bibliothèques, tandis que les études sur la Réunion des Musées Nationaux et les boutiques de musées ont favorisé une approche comparative. Les rapports institutionnels sur le livre et l'édition publique ont également été consultés pour appréhender le contexte actuel de l'édition et la nature des relations entre bibliothèques et éditeurs.

Le mémoire s'est appuyé sur les informations récoltées sur les sites web des bibliothèques municipales et sur un questionnaire envoyé à dix-neuf bibliothèques municipales sélectionnées pour la diversité et la régularité de leur production éditoriale⁵. Cinq bibliothèques (Grenoble, Nevers, Nîmes, Roubaix, Troyes) n'ont pas répondu au questionnaire, les informations les concernant dans le mémoire ont donc été recueillies indirectement.

Cette étude ne prétend pas livrer une synthèse exhaustive de l'activité éditoriale des bibliothèques municipales, mais tend à dévoiler des tendances communes grâce à un échantillon représentatif de l'activité éditoriale des bibliothèques de grandes villes. Pour les bibliothèques de la ville de Paris, le questionnaire a été remplacé par un entretien avec Marie-Brigitte Metteau, responsable des éditions de l'association Paris bibliothèques qui prend en charge l'ensemble des publications du réseau parisien. Deux autres entretiens ont été menés avec André-Pierre Syren, directeur des bibliothèques de Metz, et Marie-Pierre Dion, directrice de la bibliothèque de Valenciennes, pour approfondir les réponses apportées au questionnaire.

⁵ Voir la liste des bibliothèques interrogées en annexe 1.

I. L'activité éditoriale des bibliothèques municipales : cadre et typologie

1. JUSTIFICATION DE L'ACTIVITE EDITORIALE

Il s'agit d'abord de définir ce qu'on entend par édition dans les bibliothèques municipales, avant de s'interroger sur fondements de cette activité d'édition et d'évaluer combien l'ère numérique a renforcé le positionnement des bibliothèques comme éditeurs.

1.1 Que met-on sous le terme d'édition ?

La notion d'édition comprend deux composantes complémentaires, l'édition intellectuelle et l'édition matérielle. L'édition intellectuelle consiste à découvrir les auteurs, les thèmes et les formules d'édition. L'édition matérielle comprend la présentation du texte, sa mise en page et l'organisation des circuits d'impression et de diffusion des publications. Les bibliothèques peuvent prendre en charge ces deux activités, comme le font les maisons d'édition professionnelles, ou seulement jouer le rôle d'éditeur intellectuel.

L'activité éditoriale est entendue dans un sens large dans les bibliothèques municipales puisqu'elle couvre l'ensemble des publications, y compris les documents de communication et les produits dérivés, cartes postales et autres marques-pages. Les publications des bibliothèques municipales sont d'ailleurs constituées pour une bonne part de bulletins d'informations, de dépliants et d'affiches sur les manifestations culturelles de la bibliothèque. L'édition à proprement parler, distincte de la communication, est plutôt le fait des grandes bibliothèques municipales qui conservent des fonds patrimoniaux, bien que les publications ne se limitent pas à la valorisation du patrimoine écrit et que les établissements de taille plus modeste tirent aussi leur épingle du jeu, en particulier dans le soutien à la création littéraire⁶.

De même, on distingue dans les contenus en ligne ceux qui relèvent d'une simple diffusion de ceux qui ont une réelle valeur ajoutée. Ainsi peut-on se demander, à l'instar d'Olivier Bogros, si la numérisation peut constituer un travail éditorial⁷. Certes, le choix des documents à diffuser et leur mise en forme numérique s'apparentent au travail éditorial, mais la seule mise à disposition du texte intégral d'un document ne vaut rien si ce document n'est pas mis en perspective ni explicité par les bibliothécaires. L'activité d'édition suppose un travail intellectuel sur les documents, soit par l'établissement d'un texte inédit, soit par l'apport d'un nouvel éclairage sur un texte déjà édité. C'est pourquoi Pierre Le Loarer, cité par Olivier Bogros dans son article, affirmait en 2002 lors d'un colloque organisé par l'EBSI sur les publications et lectures numériques que « les bibliothèques sont actuellement en France davantage placées en position d'être co-éditrices, avec des éditeurs dont c'est le

⁶ Voir à ce sujet Philippe Hoch. « Les bibliothèques éditrices », *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, op. cit., p. 226.

⁷ Olivier Bogros. « Numérisation des textes et bibliothèques publiques », *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, op. cit., p. 238.

L'activité éditoriale des bibliothèques municipales : cadre et typologie métier, qu'éditeurs au sens plein du terme (créer des nouveaux titres), en reprenant dans leurs fonds des titres devenus introuvables»⁸.

On peut en revanche parler d'édition numérique dans le cas des expositions virtuelles, des dossiers pédagogiques ou d'autres formes de contenus documentaires à valeur ajoutée qui demandent une réflexion sur la ligne éditoriale à suivre en fonction des publics visés.

1.2 Les fondements de l'activité d'édition

1.2.1 Une mission des bibliothèques ?

Les textes référentiels des bibliothèques publiques, à savoir la *Charte des bibliothèques* adoptée le 7 novembre 1991⁹ et le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* de 1994¹⁰, n'inscrivent pas l'activité éditoriale comme une mission établie des bibliothèques, bien que l'on puisse considérer que l'édition est un moyen de « développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques », pour reprendre les termes de l'Unesco.

L'activité éditoriale des bibliothèques s'appuie en fait sur la mission de service public, qui se traduit par la production de catalogues, d'ouvrages scientifiques et de bibliographies dans le cadre de la politique documentaire. Les collections des bibliothèques et les missions qui leur sont attachées les orientent vers des créneaux restreints ; les bibliothèques se doivent de prendre en charge les publications spécialisées, délaissées par l'édition traditionnelle car non rentables. Ainsi, une des légitimations de l'activité d'édition dans les bibliothèques est de combler les lacunes du secteur éditorial marchand.

D'autre part, les publications répondent à la mission de communication et de valorisation des collections à destination d'un large public. Les études, les éditions et les reproductions sont indispensables pour faire connaître des fonds parfois difficilement accessibles, et c'est cette diffusion qui donne un intérêt nouveau à ces fonds et qui justifie aux yeux du public leur conservation. Les ouvrages publiés dans un but de valorisation ont davantage vocation à s'inscrire dans le cadre concurrentiel de l'édition commerciale.

1.2.2 L'intérêt des publications

L'activité éditoriale joue assurément un rôle positif pour l'image des bibliothèques qui apparaissent dès lors comme des lieux de production. Les publications des catalogues de collections, aujourd'hui essentiellement édités sous forme électronique, d'inventaires de fonds et de bibliographies thématiques rendent visible l'activité invisible des bibliothécaires en mettant en valeur la politique documentaire des établissements. Mais

⁸ Pierre Le Loarer, « L'édition électronique : rôles des médiateurs et nouveaux rapports au savoir », *Publications et lectures numériques : problématique et enjeux*, colloque organisé par l'École de bibliothéconomie et de sciences de l'information (Université de Montréal), 14 mai 2002, 70^e congrès de l'Acfas à l'Université Laval, p.11-12 [en ligne] http://www.ebsi.umontreal.ca/rech/acfas2002/le_loarer.pdf.

⁹ Conseil supérieur des bibliothèques, *Charte des bibliothèques* [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1096>.

¹⁰ Unesco, *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* [en ligne] <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112122fo.pdf>.

au-delà des missions traditionnelles de publication, l'élargissement du champ éditorial s'inscrit surtout dans une logique de diffusion culturelle et agit comme un instrument de conquête du public. A travers leurs publications, les bibliothèques veulent d'abord faire connaître la richesse de leurs fonds, en témoignent les nombreuses publications autour des trésors des bibliothèques, et rendre accessible le patrimoine jusqu'alors méconnu des bibliothèques. Mais la valorisation du patrimoine écrit est aussi l'occasion d'attirer un plus large public, dans la mesure où le patrimoine fait l'objet d'un intérêt particulier chez de nombreux Français. Les publications témoignent aussi de la richesse de l'action culturelle des bibliothèques - expositions, colloques, conférences, ateliers d'écriture - et donnent à voir une image positive et dynamique de leur activité.

L'activité éditoriale permet donc aux bibliothèques municipales de promouvoir leurs missions auprès d'un large public et leur participation active à la vie culturelle et scientifique de leur ville. Dans cette optique, elle semble être un bon moyen pour les bibliothèques de démontrer leur valeur sociale et culturelle et de défendre leur budget auprès des tutelles, à une époque où l'emploi des deniers publics est soumis à évaluation. En effet, les bibliothèques qui s'imposent comme des acteurs de la vie intellectuelle de leur cité et qui laissent une trace de leurs actions culturelles dans leurs publications auront moins de risque de voir remises en cause leurs subventions.

Le bénéfice des éditions est donc certain en termes d'apport intellectuel, d'image et de communication, aussi bien auprès des publics qu'auprès des élus.

1.3 L'impact de la révolution numérique

L'irruption des technologies numériques dans le monde de l'édition a été l'un des facteurs favorables au développement de l'activité éditoriale dans les bibliothèques.

D'une part, l'informatique a pris une grande importance dans la chaîne de production de l'édition : de la création à l'impression, tous les acteurs de la chaîne manipulent des documents électroniques. L'édition matérielle des documents s'est ainsi vue facilitée par l'utilisation des logiciels de publication assistée par ordinateur (PAO) accessibles à des non-professionnels de l'édition.

D'autre part, l'arrivée d'Internet a modifié en profondeur le paysage informationnel, entraînant de grands bouleversements pour les acteurs traditionnels de la sphère documentaire et éditoriale. La prééminence des moteurs de recherche dans les usages, les facilités de publication en ligne pour tout un chacun ont conduit les éditeurs comme les bibliothèques à revoir leur position respective pour s'adapter au contexte numérique actuel caractérisé par la désintermédiation. Les bibliothèques ont ainsi été amenées à développer un nouvel accès au savoir et à s'approprier les techniques éditoriales du web. En effet, face au flux d'Internet, les bibliothécaires ont la possibilité de sélectionner et de promouvoir les informations afin de les transformer, selon le mot de Bertrand Calenge, en « opportunités de connaissance ». Voilà comment ce dernier envisage l'avenir du métier de bibliothécaire dans un article écrit sur son blog « carnet de notes » : « et là nous allons inventer une nouvelle face de notre métier : mettre en forme des données électroniques ou numérisées, associer des partenaires à leur enrichissement, inventer – en même temps qu'avec les imprimés dont nous disposons -... de nouvelles politiques documentaires en même temps qu'on proposera peut-être de nouvelles collections... virtuelles. Un travail de bibliothécaire-éditeur ? ¹¹»

¹¹ « Editeurs (et bibliothécaires) face au numérique », post du vendredi 9 janvier 2009 [en ligne] <http://bccn.wordpress.com/2009/01/09/editeurs-et-bibliothecaires-face-au-numerique/>.

La constitution de bibliothèques numériques demande un travail éditorial important de sélection des corpus, de mise en forme informatique et de mise en contexte des documents sélectionnés. Mais les bibliothèques ne se contentent pas de structurer et de diffuser des documents numérisés, elles conçoivent elles-mêmes des contenus documentaires sur leur site Internet pour répondre aux usages et aux attentes des publics. Un tournant est pris vers la production de connaissances, remettant au goût du jour la conception des bibliothèques antiques, à la fois lieux de lecture et lieux de production et de diffusion des livres. Blogs, wikis, services de référence virtuels, expositions virtuelles, dossiers pédagogiques sont autant d'expressions de cette activité éditoriale numérique. Internet déplace aussi l'action culturelle des bibliothèques vers la production de corpus à valeur ajoutée, étant donné que la diffusion en ligne des conférences et autres manifestations culturelles doit s'accompagner d'explications et de réflexions nouvelles. Les bibliothèques se placent ainsi sur le plan de la concurrence avec des pratiques journalistiques et éditoriales en produisant et diffusant des contenus en ligne à partir de leurs collections, de leurs actions culturelles ou même d'informations sans lien direct avec leur activité, comme l'illustre la rubrique « Points d'actu » développée par la bibliothèque municipale de Lyon. Les bibliothécaires sont désormais conduits à rédiger des articles de fond, des dossiers, des interviews, qui demandent des efforts rédactionnels et des prises de position qui n'étaient pas coutumiers dans le métier. Ce repositionnement vers l'édition de contenus semble nécessaire à l'heure du web, où la fonction traditionnelle de diffusion est à la portée de tous. Il nécessite toutefois une politique de médiation culturelle spécifique afin de promouvoir les ressources engendrées, la « médiation numérique », à laquelle le bibliothécaire Sylvère Mercier dédie une grande part de son blog *Bibliobsession*¹². Les bibliothèques ont donc pris la voie de l'édition numérique, mais bien des enjeux demeurent en terme de communication, de modèle économique et d'intégration dans une réflexion globale de l'établissement, afin d'inclure l'édition numérique dans une politique documentaire réfléchie en fonction des publics à desservir.

2. LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER DE L'ÉDITION EN BIBLIOTHEQUE

2.1 Le cadre juridique de l'édition publique

La politique de l'Etat en matière d'édition publique est précisée dans les circulaires du 20 mars 1998¹³ et du 9 décembre 1999¹⁴, qui tendent à circonscrire l'édition à un nombre limité de structures publiques, tout en encourageant la coédition avec les éditeurs privés. Cette volonté d'encadrer l'activité éditoriale des éditeurs publics trouve son origine dans un rapport du Syndicat national de l'édition (SNE) publié en 1995¹⁵, qui dénonçait des

¹² Bibliobsession. Le blog de Silvae, bibliobsédé des bibliothèques [en ligne] <http://www.bibliobsession.net/>.

¹³ Lionel Jospin, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État* [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000204563&dateTexte=>.

¹⁴ Lionel Jospin, *Circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique* [en ligne] http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/05/cir_26329.pdf.

¹⁵ Syndicat national de l'édition. *L'édition 1994-1995 : compte-rendu annuel*. Paris : Syndicat national de l'édition, 1995, p. 10.

atteintes de l'édition publique aux règles de la libre concurrence. En effet, les éditeurs publics et particulièrement les éditeurs d'art ne prenaient pas en compte dans leur prix de revient les coûts de reproduction des œuvres issues de leurs propres collections, ce qui faisait de fait baisser les prix de vente. Le SNE accusait également les éditeurs publics d'intervenir dans des domaines éditoriaux étrangers à leur mission. Un rapport sur les relations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'industrie éditoriale, écrit en 1996 par le conseiller d'Etat Jean-Claude Groshens à la demande du Premier ministre¹⁶, avait proposé des mesures destinées à mieux encadrer l'activité éditoriale des services publics.

En suivit la circulaire du 20 mars 1998 qui définit sept éditeurs institutionnels publics dont les activités éditoriales constituent les missions premières. La circulaire limite l'activité éditoriale des établissements publics à leurs missions de service public et leur enjoint de ne pas fausser la concurrence sur certains segments du marché du livre¹⁷. Elle légitime l'édition publique des titres que les éditeurs privés ne pourraient pas éditer à un prix abordable, et autorise la production et diffusion d'ouvrages concurrentiels, « du moment que cette diffusion entre dans le cadre de leur mission de service public ou en constitue un prolongement immédiat et que l'offre du secteur privé est insuffisante pour satisfaire complètement les besoins¹⁸ ». Elle précise que les subventions versées pour la publication et la diffusion d'ouvrages ayant un public restreint ou un écoulement lent ne doivent pas être détournées de leur objet et être utilisées pour améliorer la compétitivité de l'éditeur public sur les marchés concurrentiels¹⁹. La circulaire préconise également une politique de coéditions avec le secteur privé, « lorsqu'elles permettent de rapprocher les savoir-faire ou de renforcer les capacités d'intervention propres à chaque partenaire, pour les investissements comme pour la diffusion »²⁰.

Au-delà des éditeurs institutionnels publics, la circulaire précise que « le fait qu'un organisme public n'ait pas vocation [...] à mener des activités éditoriales n'interdit nullement que celui-ci soit à l'origine de la publication d'un ouvrage²¹ », mais affirme très clairement que « les administrations et établissements publics dont ce n'est pas la vocation ne doivent pas entreprendre d'activités éditoriales par leurs propres moyens »²².

La circulaire suivante du 9 décembre 1999 a instauré la mise en place d'un médiateur du livre chargé de rendre un rapport annuel sur l'édition publique qui dresse le bilan de l'activité éditoriale et commerciale des éditeurs publics et veille au respect des règles de concurrence. Tous les éditeurs publics institutionnels doivent adresser annuellement au médiateur de l'édition publique un document d'information sur leur politique éditoriale, la diffusion de leurs ouvrages, le développement de leurs instruments de comptabilité analytique, l'évolution de leurs coûts et leur politique de prix.

¹⁶ Jean-Claude Groshens. *Sur les relations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'industrie éditoriale : rapport au Premier ministre*, 1997 [en ligne] <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/984000042/0000.pdf>.

¹⁷ « il convient cependant de veiller à ce que cette activité d'édition, d'une part, demeure directement liée aux missions de service public et, d'autre part, s'exerce dans des conditions telles qu'elle ne fausse pas la concurrence sur certains segments du marché du livre », Lionel Jospin, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*, alinéa 1.

¹⁸ Lionel Jospin, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*, alinéa 5.2.

¹⁹ Lionel Jospin, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*, alinéa 5.2.

²⁰ Lionel Jospin, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*, alinéa 5.3.

²¹ Lionel Jospin, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*, alinéa 8.

²² Lionel Jospin, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*, alinéa 8.

Le rapport du médiateur de l'édition publique pour l'année 2009²³ confirme la place modeste de l'édition publique au sein de l'édition française, puisqu'elle représente 7,3 % des titres publiés et 1,8 % du chiffre d'affaires du secteur. Il fournit aussi quelques chiffres sur le développement de l'édition numérique au sein de l'édition publique. Seules deux bibliothèques sont prises en compte dans le rapport de la médiation, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information, l'une considérée comme un éditeur moyen et l'autre comme un petit éditeur. L'activité éditoriale des bibliothèques municipales, dépendantes des collectivités territoriales, n'est pas directement visée par les instructions de la circulaire Jospin de 1998 et n'est pas mentionnée dans le rapport de la Médiation, mais les bibliothèques municipales, comme tout établissement public dont l'édition n'est pas la vocation première, doivent suivre les règles de l'édition publique.

2.2 Le cadre financier

2.2.1 Les financements

L'activité éditoriale des bibliothèques municipales s'appuie essentiellement sur le budget de fonctionnement des bibliothèques. Certaines bibliothèques bénéficient de subventions du Ministère de la Culture, par exemple la bibliothèque de Bordeaux pour le catalogue d'exposition consacré à Jean Forton en 2000, ainsi que les bibliothèques de Blois, Lyon et Reims. La bibliothèque municipale de Dijon reçoit également des subventions du Ministère pour certains projets patrimoniaux, par exemple pour l'exposition « Histoire de menus » présentée de novembre 2011 à février 2012, couplée avec une publication éditée par Agnès Viénot Editions. Les Conseils généraux et régionaux soutiennent également le financement de projets éditoriaux ponctuels.

La coédition avec des éditeurs privés, vivement encouragée par les pouvoirs publics comme nous l'avons vu précédemment, est un mode de financement devenu courant dans les bibliothèques municipales, que l'on retrouve dans presque toutes les bibliothèques interrogées, bien que la pratique soit rare à Reims. Elle est un bon moyen de financer des publications que les bibliothèques ne pourraient assumer seules. Il existe aussi des formes de « fausses coéditions », où les bibliothèques échangent les droits de reproduction photographique, voire une assistance scientifique, contre un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage et une signature sur la couverture, mais le copyright revient à l'éditeur privé qui a financé l'ouvrage.

Les bibliothèques collaborent avec différents éditeurs privés en privilégiant l'édition indépendante et les éditeurs régionaux, comme les maisons d'édition Ravet-Anceau et Esperluète pour la bibliothèque de Roubaix, les Editions du Rouergue pour la bibliothèque de Toulouse, les éditions Actes Sud pour la bibliothèque de Montpellier, les éditions Joca Seria pour Nantes, mais aussi des éditeurs parisiens quand le sujet s'y prête, par exemple pour le dernier catalogue d'exposition de la bibliothèque municipale de Nantes sur Marcel Schwob éditée au Promeneur (Gallimard), ou encore Agnès Viénot éditions, spécialisé dans l'édition de livre sur la gastronomie pour la publication accompagnant l'exposition « Histoire(s) de menus » à la bibliothèque de Dijon. Il s'agit d'ailleurs dans ce dernier cas d'une délégation et non d'une coédition. En effet, certaines bibliothèques font le choix de déléguer leur activité éditoriale à des éditeurs extérieurs, comme Lyon, Rennes et Valenciennes. La bibliothèque des Champs libres à Rennes est

²³ Marianne Levy-Rosenwald. *Rapport du médiateur de l'édition publique pour l'année 2009* [en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000032/0000.pdf>.

L'activité éditoriale des bibliothèques municipales : cadre et typologie
un cas particulier puisqu'elle n'édite plus de publications depuis 2009, l'activité éditoriale de la bibliothèque étant désormais prise en charge par le service Communication et entièrement liée aux nouvelles technologies. L'édition des catalogues d'exposition est désormais sous-traitée, confiée à des sociétés éditrices en packaging (Somogy pour le catalogue d'exposition sur Le Roi Arthur) ou des groupes de presse (par exemple Beaux-Arts magazine pour le catalogue d'exposition Images d'Alice, au pays des merveilles).

Le mécénat n'est que très rarement une source de financement pour les bibliothèques municipales, bien que la bibliothèque municipale de Lyon puisse occasionnellement en bénéficier et que la banque BNP Paribas ait déjà apporté son soutien financier à la bibliothèque de Valenciennes. La recherche de mécènes est une activité à part entière que peuvent rarement se permettre les bibliothécaires en plus de leur multiples autres tâches, et rares sont les publications, hormis celles de la Bibliothèque nationale de France, assez prestigieuses pour intéresser des particuliers ou des entreprises privées.

2.2.2 Le budget

L'activité éditoriale des bibliothèques municipales n'a pas d'existence budgétaire propre, elle croise plusieurs lignes budgétaires, généralement celles de la communication, de l'action culturelle et du patrimoine. Quand l'activité éditoriale n'est pas prise en charge par une association, la gestion se fait dans le cadre du budget général de la bibliothèque, exceptionnellement par la Direction de la communication de la ville, comme c'est le cas à la bibliothèque de Reims depuis trois ans. Le budget annuel consacré à l'édition varie dans notre échantillon de 4000 euros, hors projet spécifique, pour la bibliothèque de Valenciennes, à 77000 euros à la bibliothèque de Toulouse, 75000 euros à la Bibliothèque de Lyon uniquement pour couvrir les coûts du magazine TOPO. Les budgets consacrés à l'édition sont évidemment fonction de la taille et des moyens financiers des bibliothèques municipales.

La gestion de l'édition en bibliothèque, en tant que service public, est axée sur la dépense et non sur le profit. Les recettes des publications sont modestes, sauf au moment des expositions où elles ont pu par exemple atteindre 30000 euros à la bibliothèque de Valenciennes en 2007. Les recettes ne sont pas réaffectées directement au budget de la bibliothèque, en respect des règles de comptabilité publique, et sont soit reversées directement à la municipalité, quand les bibliothèques n'ont pas de régie, soit encaissées par une régie quand les bibliothèques en disposent, ne serait-ce que temporairement le temps des manifestations.

2.3 Le rôle des associations

Des associations à but non lucratif prennent à leur compte le financement de publications sur les collections des bibliothèques municipales.

2.3.1 Les associations d'amis

Les associations d'amis continuent d'apporter un soutien financier à l'activité éditoriale des bibliothèques. Ainsi, l'Association des Amis des Bibliothèques de Blois publie régulièrement des cahiers en lien avec les collections patrimoniales de la bibliothèque. Les Amis de la Bibliothèque municipale de Nantes ont fondé en 1993 *La Nouvelle Revue Nantaise*, qui a pour objectif de faire connaître les richesses du fonds patrimonial de la

GABAUDE Elsa | DCB 20 | Mémoire d'étude | janvier 2012

Bibliothèque municipale de Nantes par l'édition commentée de textes ou de documents rares ou inédits. La *Nouvelle Revue Nantaise* choisit ses thèmes en fonction de l'activité de la bibliothèque, de ses nouvelles acquisitions et de ses expositions. La Société des Amis du livre de Valenciennes, créée en 1965, contribue également à la mise en valeur du patrimoine écrit valenciennois, et la Société des amis de la bibliothèque de Reims, fondée en 1978, a pour vocation de développer la connaissance des collections de la Bibliothèque « par tous les moyens adéquats : expositions, conférences, publications, reproductions »²⁴. L'Association des amis de la bibliothèque municipale de Dijon est particulièrement active, notamment sur son blog²⁵ où sont promues toutes ses activités. Un de ses objectifs principaux est « la mise en valeur et l'enrichissement du patrimoine écrit : l'Association contribue à faire connaître ce patrimoine en éditant des livres et des cartes postales, et l'accroît en participant aux achats exceptionnels de la Bibliothèque. » Les cartes postales, tirées de documents représentatifs des fonds de la Bibliothèque, sont présentées en ligne et vendues par correspondance. On peut enfin toucher un mot de l'association « Bibliothèque gourmandes » dont le secrétariat de rédaction se trouve dans les locaux de la Bibliothèque municipale de Dijon. L'association édite deux fois par an, en coédition avec les éditions VIRGILE²⁶, la revue *PAPILLES : culture et patrimoine gourmands* qui propose une approche interdisciplinaire de la gastronomie. Chaque numéro comporte le « menu idéal d'un grand chef », des textes littéraires, des articles consacrés à l'histoire culturelle de la gastronomie et une présentation historique et sociologique d'un menu ancien. L'association publie également des abécédaires littéraires et gourmands, dont le dernier en date a été primé en 2011²⁷, et des ouvrages de bibliophilie réalisés sur un concept original associant un chef et un grand peintre dans la composition d'un menu.

2.3.2 Les associations nationales et régionales

Au début des années 1980, les agences de coopération ont fait prendre conscience aux élus de l'importance des collections conservées dans les bibliothèques municipales et universitaires et de la nécessité de les sauvegarder. Pour valoriser la notion de patrimoine écrit, la Fédération française de coopération entre les bibliothèques (FFCB, aujourd'hui FILL), association nationale à but non lucratif, a instauré dès 1988 des Mois du patrimoine écrit, soutenus à partir de 1992 par la Direction du livre et de la lecture qui participe à la réalisation d'expositions mettant en valeur les fonds spécifiques des bibliothèques. De 1992 à 2004, les expositions du « Mois du patrimoine écrit » ont donné lieu à la publication de 85 catalogues dans la collection (RE)Découvertes, coéditée par la FFCB, les structures régionales et les bibliothèques. Les conservateurs des bibliothèques jouaient le rôle d'éditeurs intellectuels en rédigeant les textes scientifiques (notices et présentations), tandis que la FFCB assumait la responsabilité du travail éditorial et de la diffusion. Les bibliothèques recevaient un certain nombre d'exemplaires et les proposaient à la vente durant les manifestations.

A partir de 2005, la FILL s'est tournée vers une politique de coédition avec des éditeurs privés, afin de répondre aux exigences de l'édition publique. En 2005, elle a publié les ouvrages de la collection Re(Découvertes) en coédition les éditions d'art Somogy. Le dernier ouvrage paru en 2007, *Où le songe demeure*, l'a été en coédition avec les

²⁴ Site internet de la Bibliothèque municipale de Reims [en ligne] http://www.bm-reims.fr/webcontent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=EXPLOITATION&EXTERNALID=WBCTDOC_71&SYNCMENU=AMIS_BIBLIO.

²⁵ Le blog de l'Association des Amis des Bibliothèques de Dijon [en ligne] <http://amis-bmdijon.over-blog.com/>.

²⁶ Les numéros 1 à 14 de *Papilles* ont été édités en coédition avec la maison d'édition Le Temps qu'il fait.

²⁷ Astrid Bouygues, *L'abécédaire légumophile*, Virgile Editions, 2001, désigné meilleur livre de l'année par les « Gourmand World Cookbook Awards ».

éditions Creaphis, avec un fonctionnement différent puisque la FILL a passé commande à un écrivain, Lionel Bourg, pour la rédaction de cet ouvrage inspiré par les expositions et manifestations des bibliothèques sur le thème « Une ville, une œuvre ». La politique de coédition ne laisse plus la mainmise de la FILL sur l'éditorial, mais permet de réduire les coûts de fabrication et de bénéficier d'une large diffusion grâce aux diffuseurs des coéditeurs, la Sodis pour les éditions Somogy et Le Seuil pour les éditions Creaphis, secondé par son distributeur Volumen.

Les Agences régionales du livre, qui relaient la politique de la FILL en région, jouent également un rôle dans le financement de l'édition des bibliothèques municipales, dans le cadre des Mois du patrimoine écrit mais pas seulement. L'ARALD (L'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation) a par exemple endossé la responsabilité éditoriale du portail Lectura²⁸, le portail des bibliothèques des huit villes-centres de Rhône-Alpes : Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Etienne et Valence qui propose entre autres des expositions virtuelles inédites et des dossiers pédagogiques autour de ces expositions. Le portail comprend aussi depuis 2008 une galerie de portraits d'auteurs contemporains, *Ecrivains d'aujourd'hui*. Interbibly, l'agence de coopération entre les bibliothèques, les services d'archives et les centres de documentation de Champagne-Ardenne aide aussi à l'organisation d'expositions réelles et virtuelles, dont on peut avoir un aperçu sur le site internet de la bibliothèque municipale de Reims. Enfin, les associations de bibliothécaires, et au premier chef l'Association des bibliothécaires français et ses groupes régionaux, ont édité par le passé des catalogues, tels que *Les Débuts de l'imprimé : éditions du XVe siècle conservées dans les bibliothèques du Nord*, édité par la Groupe Nord de l'A.B.F en 1981.

2.3.3 Le cas de Paris Bibliothèques

Les publications des bibliothèques municipales de la ville de Paris sont éditées et diffusées par Paris Bibliothèques, une association à but non lucratif sous contrat avec la Mairie de Paris. Les conservateurs des bibliothèques de la Ville de Paris présentent des projets d'édition à la Direction des affaires culturelles pour validation, projets qui s'inscrivent dans le programme d'action culturelle de la Ville, et Paris Bibliothèques s'occupe du suivi éditorial. Paris Bibliothèques édite aussi de sa propre initiative des ouvrages « qui prolongent l'action culturelle menée avec les bibliothèques de la Ville de Paris ou témoignent auprès du public de la richesse de leur patrimoine historique, littéraire et artistique »²⁹. L'association se charge de la communication sur le programme culturel des bibliothèques de la ville de Paris avec son magazine « En vue », diffusé dans le réseau des bibliothèques et dans des lieux relais et téléchargeable sur le site Internet.

Paris Bibliothèques édite ainsi cinq à six ouvrages par an, des livres d'art, des bibliographies, des actes de colloque.... Les éditions de Paris Bibliothèques suivent une ligne graphique identifiable et s'efforcent d'offrir un contenu de qualité à destination d'un large public. Une seule personne est en charge des éditions au sein de l'association mais le travail éditorial est en grande partie externalisé, l'association travaillant avec des prestataires pour la réalisation matérielle des ouvrages. La politique commerciale, les réseaux de diffusion et de distribution et le plan de communication des éditions de Paris Bibliothèques sont celles d'une maison d'édition professionnelle³⁰.

²⁸ Lectura, le portail des bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes [en ligne] <http://www.lectura.fr>

²⁹ Paris Bibliothèques [en ligne] <http://www.paris-bibliotheques.org/presentation.php>.

³⁰ Entretien avec M^{me} Marie-Brigitte Metteau, responsable des éditions de Paris Bibliothèques.

3. TYPOLOGIE DES PUBLICATIONS

3.1 Signalement et valorisation des collections

3.1.1 Catalogues et bibliographies

La publication des catalogues de fonds fait sans conteste partie des missions de valorisation des collections et a longtemps été la seule forme éditoriale pratiquée par les bibliothèques. Les bibliothèques municipales ont pour la plupart publié dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle des catalogues de leurs fonds, souvent par types de fonds, comme le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras* publié en 1862 ou le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Reims* publié en 1889, par aire géographique, par exemple le *Catalogue de la bibliothèque de Marseille, ouvrages relatifs à la Provence* de 1877 ou le *Catalogue des livres et fonds imprimés du Fonds lorrain* de la bibliothèque municipale de Nancy de 1898, ou enfin par thématique, en témoigne le catalogue du fonds d'histoire de la Bibliothèque municipale d'Orléans de 1905. Ces catalogues papier rendent encore bien des services aux chercheurs malgré les conversions rétrospectives.

Les bibliothèques municipales continuent de publier des inventaires de fonds spécialisés, souvent des fonds d'écrivains natifs de la ville. Ces inventaires recensent de manière exhaustive le contenu d'un fonds et contiennent en général un état scientifique de la question en introduction. Par exemple, la bibliothèque municipale de Nantes a consacré en 1978 un catalogue systématique du fonds de la bibliothèque concernant Jules Verne, auteur à l'origine de nombreuses publications de la bibliothèque. La bibliothèque de Rouen a également entrepris en 2002 un inventaire des imprimés du fonds Flaubert conservé par la bibliothèque, dont a tiré profit le Centre Flaubert de l'Université de Rouen dans son projet d'édition génétique des œuvres de l'écrivain³¹. Les donations font aussi l'objet de catalogues spécialisés, par exemple pour les fonds Vallat, Cavalier et Sabatier d'Espeyran cédés à la bibliothèque de Montpellier.

Les bibliothèques municipales éditent aussi un grand nombre de bibliographies thématiques, diffusées gratuitement dans les murs de la bibliothèque pour mieux faire connaître les collections. Les thèmes sont choisis en fonction des spécificités des collections, de l'actualité et des activités culturelles de la bibliothèque et de la ville. Dans les bibliographies spécialisées, on peut citer la Bibliographie culinaire de la Bibliothèque municipale de Dijon qui comprend actuellement près de 12 000 références, grâce au dépouillement de périodiques et de congrès et des propres collections de la BM de Dijon. Signalons aussi le travail du département du théâtre de la Bibliothèque municipale de Saint-Herblain qui réalise des « approches bibliographiques » concernant le théâtre et recense des adresses et des sites Internet d'établissements susceptibles d'aider les chercheurs et les auteurs dans leurs recherches. A Nice, la collaboration entre la

³¹ Centre Flaubert [en ligne] <http://flaubert.univ-rouen.fr/oeuvres/>.

Bibliothèque Municipale et le Service petite enfance de la ville donne lieu à une sélection bimensuelle de livres pour tout-petits « A Tire-Livres », destinée à la fois aux enfants et au personnel de la Petite Enfance dans le cadre de leur travail. La bibliothèque de Montpellier propose régulièrement des bibliographies thématiques à l'occasion de la Comédie du Livre, une manifestation culturelle de la ville autour du livre. On peut aussi citer en exemple la bibliothèque de Toulouse qui édite des bibliographies en rapport avec des manifestations culturelles locales, tels les festivals Rio loco ou Made in Asia, des commémorations – grande guerre, décès de Charles Darwin, chute du mur de Berlin - ou des sujets de société comme la vieillesse dans notre société. Avec le même éclectisme, la bibliothèque de Reims publie sous forme de dossiers, livrets, et fiches un grand nombre de bibliographies sur des sujets aussi divers que le design culinaire, l'accordéon, les femmes en résistance, l'érotisme ou l'art déco. Les exemples sont multiples, tant les bibliographies thématiques apparaissent comme un moyen simple et efficace de faire connaître les collections encyclopédiques des bibliothèques municipales.

3.1.2 Editions scientifiques et beaux livres

Les bibliothèques municipales empruntent différentes voies pour mettre en valeur leurs collections, celle de l'édition (ou réédition) de textes anciens ou de publications scientifiques autour des collections de la bibliothèque plutôt destinée à un public averti, et la voie plus grand public de l'édition de « beaux livres » sur les trésors des bibliothèques.

Certaines bibliothèques municipales s'emploient à l'édition de manuscrits inédits de leurs collections, comme la bibliothèque de Brest, qui a actuellement en cours un projet d'édition critique d'un manuscrit. Les conservateurs de la bibliothèque de Rennes ont édité des lettres adressées à Henri Pollès et rédigé les notices biographiques correspondantes, publiées dans l'ouvrage paru en 2000 *Les écrivains du siècle, lettres et dédicaces à Henri Pollès*, qui dévoile les relations personnelles d'Henri Pollès avec les écrivains et artistes de son temps et témoigne de la vie littéraire et du commerce de l'art pendant l'entre-deux-guerres. Les bibliothèques peuvent aussi prendre en charge la réédition d'anciens livres imprimés : la bibliothèque de Troyes réédite sous forme de fac-similés, en coédition avec Phénix Editions, certains livrets de la bibliothèque bleue de Troyes dans la collection dénommée « La Nouvelle Bibliothèque bleue de Troyes » qui compte 16 titres actuellement. La bibliothèque a aussi édité hors de cette collection deux textes, « La devise des armes des chevaliers de la Table ronde » et « Héloïse et Abélard » de Lamartine. La bibliothèque de Rennes a entrepris pour sa part en 1989 la réimpression en fac-similé du tome 4 (Province de Bretagne) de la *Gallia typographica* ou *Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, « afin de répondre à la demande de nombreux spécialistes de l'histoire du livre et de faire revivre la mémoire des imprimeurs bretons »³². Les exemples de publications scientifiques sur les collections, hors catalogues d'exposition, sont assez rares, sans doute parce que les personnels des bibliothèques, notamment les conservateurs, n'ont pas souvent le loisir de s'adonner aux activités de recherche et d'écriture qui devraient leur incomber de par leur statut de personnel scientifique³³. Mais on peut souligner l'implication de la bibliothèque de

³² Marie-Thérèse Pouillias, Conservateur en chef de la Bibliothèque municipale de Rennes, extrait de la préface.

³³ L'article de Claudine Lieber, « Ah vous écrivez ? Petite étude sur les publications des conservateurs d'Etat », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n°4, 2001, p. 71-77, montre que peu de conservateurs mènent une activité de recherche et de publication soutenue, par manque de temps et de prise en compte des publications dans l'avancement de la carrière.

Nantes, qui a signé en 2005 un partenariat d'édition avec Actes Sud pour la publication de dix ouvrages consacrés à Jules Verne à l'occasion du centenaire de sa mort³⁴.

Autre forme de valorisation, les publications des « trésors » des bibliothèques qui se rapprochent des livres d'art par la richesse de leur iconographie. Les dix volumes de la collection « Patrimoine des bibliothèques de France », lancée en 1994 par la signature d'une convention nationale entre la fondation des banques CIC pour le livre et le ministère de la Culture et de la Francophonie, témoignent de la richesse des collections de 380 bibliothèques dont une majorité de bibliothèques municipales. Chaque responsable de bibliothèque a assuré la rédaction des notices de présentation de la bibliothèque et la sélection des documents présentés, illustrés par 3000 reproductions en quadrichromie. Un éditeur professionnel, Payot, a été associé au projet éditorial, afin de diffuser la collection en librairie et de promouvoir la collection sur l'ensemble du territoire national. Mais les bibliothèques municipales publient aussi de leur propre initiative des ouvrages de valorisation des collections, au vu des listes de publications présentées sur les sites Internet, notamment celles de Reims et Valenciennes. La bibliothèque de Rennes se distingue par une série de publications sur ses collections patrimoniales, *Les romans de la Table ronde, premières images de l'univers arthurien* par Sophie Cassagnes-Brouquet en 2005, *L'image du monde, un trésor enluminé de la Bibliothèque de Rennes* en 2003, et *Impressions révolutionnaires, 1788-1799*, écrit sous la direction de Xavier Ferrieu en 1993. Enfin, les bibliothèques municipales éditent occasionnellement des ouvrages de bibliophilie, à l'image de l'édition de luxe du Pentateuque éditée par la bibliothèque de Dijon en 1993, illustrée par Abram Krol et imprimée sur vélin à trente exemplaires numérotés et signés par l'artiste.

3.1.3 Revues et bulletins d'informations

« Cette nouvelle revue, Patrimoines Brestois, est un outil de plus pour témoigner de la richesse et de l'intérêt des collections publiques patrimoniales brestoises au travers de regards thématiques. Je souhaite qu'au-delà des services municipaux et communautaires qui ont contribué au contenu de ce premier numéro, elle soit un réel outil de dialogue entre les Brestoises et cette part de leur patrimoine que nous conservons ». Ainsi s'exprimait en 2007 François Cuillandre, maire de la ville de Brest, dans l'éditorial du premier numéro de la revue *Patrimoines Brestois*. Les bibliothèques qui se lancent dans la publication d'une revue veulent inscrire dans la continuité le projet de valorisation des collections et rendre accessible le patrimoine à un plus large public, malgré l'investissement à long terme que requiert ce type de publication.

La bibliothèque municipale de Metz publie annuellement *Les Carnets de Médamothi. Revue du patrimoine des bibliothèques et médiathèques de la ville de Metz*, succession des *Cahiers Elie-Fleur* publiés entre 1990 et 2004, qui valorisent les fonds patrimoniaux de l'ensemble des bibliothèques de Lorraine. Chaque numéro présente un dossier principal illustré en couleurs rédigé par des bibliothécaires ou des spécialistes du sujet, des articles divers dans la rubrique « Varia » et des actualités sur les nouvelles acquisitions patrimoniales des bibliothèques et les expositions à venir. Autre revue patrimoniale, celle qu'édite depuis 2000 la bibliothèque de Lyon, dénommée *Gryphe* en hommage au célèbre imprimeur lyonnais du XVI^e siècle. Elle a pour vocation de présenter les riches collections de la bibliothèque, des manuscrits médiévaux à la presse, en passant par la musique, la photographie, à travers des rubriques variées et agréables à

³⁴ La liste des publications est sur le site internet du Musée Jules Verne [en ligne] http://www.nantes.fr/julesverne/actu_boutique.htm.

lire. La bibliothèque municipale de Lyon a amorcé un changement de formule de la revue à l'été 2009, passant à une périodicité biannuelle et doublant sa pagination tout en conservant une large place à l'iconographie. La revue devait désormais mettre une thématique à l'honneur dans chaque numéro, thématique qui serait discutée en table ronde lors de la livraison. Cette table ronde était considérée comme l'occasion pour les auteurs de développer leur intervention écrite et de dialoguer avec le public. L'idée était intéressante, puisque la publication avait ici vocation à faire naître une manifestation dans les locaux de la bibliothèque au lieu d'en être la conséquence. Mais seul le numéro 22, *Pouvoir de l'image, image du pouvoir*, paru en juin 2009, illustre cette nouvelle formule, puisque la parution s'est depuis interrompue et que l'avenir de la revue *Gryphe* est pour l'instant incertain. D'autres entreprises méritent d'être signalées, telle la revue *Côté jardin* éditée par le département du théâtre de la Bibliothèque municipale de Saint-Herblain.

Sans être directement un instrument de valorisation des fonds, certaines revues de bibliothèques sont en lien avec une collection phare de la bibliothèque. Il en est ainsi des deux revues de la bibliothèque de Charleville-Mézières, *Parade sauvage, revue d'études rimbaldiennes* dont le premier numéro est paru en 1983, et *La Revue Verlaine*, née dix ans plus tard. A la bibliothèque municipale de Nantes, c'est Jules Verne qui est mis à l'honneur avec la *Revue Jules Verne*, coéditée avec le Centre international Jules Verne et les Amis de la Bibliothèque municipale de Nantes. La revue veut faire découvrir l'univers de Jules Verne à travers des articles de qualité, des extraits des écrits de l'auteur et de belles illustrations.

Si les exemples de revues littéraires ou patrimoniales sont assez rares dans les bibliothèques municipales, les bulletins d'information sont en revanche incontournables et, bien que de qualité variable, de plus en plus soignés dans leur présentation. Distribués gratuitement, ils rendent compte des manifestations culturelles de la bibliothèque. Chaque bibliothèque a son agenda bimestriel ou trimestriel, l'*Agenda* à Bordeaux, *Le Manifesta* à Toulouse, *Le Visiteur* à Orléans, *Ouvrez les guillemets* à Reims, *Les Rendez-vous des bibliothèques* à Nîmes... Certains bulletins proposent de petits articles écrits par les bibliothécaires en plus des informations attendues, comme *Le Biblionaute* de la bibliothèque de Roubaix et sa rubrique « Bibliocédaire » qui explique avec humour le sens des mots bibliothéconomiques souvent obscur pour les usagers. Le journal TOPO de la bibliothèque municipale de Lyon est devenu un magazine à part entière, avec une maquette et une typographie de qualité et des contributions des différents services de la bibliothèque. Le *Barouf de Miss Média*, le nouveau journal de la bibliothèque de Metz dont le premier numéro est sorti en avril 2011, représente une forme novatrice de communication, sous la forme d'un journal de type presse gratuite, avec un strip de presse autour du personnage de « Miss Media », des jeux sur les collections et des informations brèves mais aux titres percutants.

3.2 Mémoire d'un événement culturel de la bibliothèque

3.2.1 Catalogues et livrets d'exposition

Les expositions sont devenues une activité fondamentale des bibliothèques municipales et bénéficient souvent d'un lieu dédié dans leurs locaux. Voici comment Michel Melot explique cet engouement pour les expositions dans l'avant-propos de l'ouvrage collectif

L'action culturelle en bibliothèque : « Certains livres, et souvent les plus beaux, sont des livres à voir. L'exposition publique, en vitrine ou sur des cimaises, est le véritable vecteur de leur diffusion, comme jadis les lectionnaires des églises. Les expositions ont donc pris toute leur place dans la bibliothèque, soit parce que leurs collections sont souvent de caractère muséal, soit dans un souci documentaire et pédagogique »³⁵.

Le catalogue d'exposition est sans doute la forme de publication qui vient en premier à l'esprit quand on évoque l'édition en bibliothèque. Les catalogues d'exposition ont d'abord été des ouvrages à caractère scientifique destinés à des professionnels ou du moins à un public d'initiés. Mais ils se sont peu à peu démocratisés en adoptant une forme et un ton susceptibles de toucher un public beaucoup plus large. Une plus grande attention a été portée à la mise en contexte des œuvres et aux illustrations dont la quantité comme la qualité n'ont cessé de croître au fil des années. Ces catalogues ont double fonction : d'une part guider le visiteur dans l'exposition et lui donner des compléments d'informations pendant sa visite ; d'autre part laisser une trace de l'exposition et rendre compte de ses éléments essentiels pour une lecture postérieure.

Aux catalogues exhaustifs se substituent souvent des « livres-catalogue », au prix moins dissuasif, qui ne présentent qu'une sélection des œuvres les plus marquantes de l'exposition afin d'en saisir l'esprit et le discours. Comme leur nom l'indique, ils ont une double nature de supports d'exposition et de beaux livres susceptibles d'être lus indépendamment de la manifestation temporaire. Parallèlement aux catalogues et « livres-catalogues » ou à défaut si le budget est restreint, les bibliothèques proposent quelquefois des publications succinctes autour des expositions sous la forme de « petits journaux », qui ont l'avantage d'être plus maniables et moins onéreux pour l'établissement. La bibliothèque municipale de Montpellier en a dernièrement publié lors des expositions « Léo Malet revient au bercail » et « La bibliothèque du Grand Séminaire de Montpellier », l'un téléchargeable en format PDF sur le site internet de la bibliothèque, l'autre en ligne sur la plate-forme Issuu³⁶. A la bibliothèque municipale d'Orléans, la réalisation n'est pas systématique mais il arrive que la bibliothèque édite des petites publications entre 12 et 16 pages composées en intra et imprimées par le service reprographie entre 1000 et 2000 exemplaires. A Valenciennes, les petits guides des expositions sont régulièrement et gratuitement diffusés lors des expositions et peuvent être téléchargés sur le site de la bibliothèque pour faciliter la préparation de la visite. 17 petits guides sont ainsi disponibles en ligne, le dernier en date, de 2009, portant sur la procession du Saint-Cordon, une manifestation de piété populaire à Valenciennes du Moyen Age à la Révolution.

Les thèmes des expositions et de leurs catalogues sont souvent centrés sur les collections patrimoniales et mettent aussi en avant l'histoire locale et les écrivains ou artistes de la région. L'histoire de la reliure, l'enluminure, la gravure moderne et contemporaine, la photographie, la presse régionale sont des sujets de prédilection des bibliothèques municipales. La littérature est évidemment mise à l'honneur, avec des figures d'écrivains, poètes et dramaturges comme Jean Cayrol ou Louis Emié à Bordeaux, Bernard-Marie Koltès à Metz³⁷, Paul Louis Rossi et Marcel Schwob à Nantes³⁸, Eugène Guillevic à Rennes³⁹, Carl Norac à Orléans⁴⁰, Chrétien de Troyes à Troyes et bien

³⁵ Michel Melot, *L'action culturelle en bibliothèque*, dir. Bernard Huchet et Emmanuèle Payen, Paris : Editions du cercle de la librairie, 2008, Avant-propos, p. 15-16.

³⁶ Exposition « La Bibliothèque du grand séminaire de Montpellier » http://issuu.com/mediathequesmontpellieragglo/docs/livret_gseminaire_bdf_0809.

³⁷ *Lettres de Saint-Clément et d'ailleurs : les années d'apprentissage de Bernard-Marie Koltès (1958-1976)*, Bibliothèque municipale de Metz, 1999 ; *La bibliothèque de Koltès*, Bibliothèque de Metz, 2004.

³⁸ *Paul Louis Rossi : paysage intérieur inscape*, Nantes : Joca Seria, 2004 ; *Marcel Schwob : l'homme au masque d'or*, 2006, Paris : Le Promeneur, 2006.

³⁹ *Guillevic avec les autres*, Bibliothèque municipale de Rennes, 2008.

⁴⁰ *Carl Norac, collectionneur d'instant : 20 ans d'écrits, 20 ans d'images*, Imprimeries Provinciales du Hainaut, 2005.

d'autres encore. Les livres d'artistes font l'objet d'une attention particulière, des expositions ont ainsi été dédiées aux œuvres d'Yves Picquet à Brest⁴¹, André-Pierre Arnal à Montpellier⁴² et à l'éditeur de livres d'artistes Gervais Jassaud à Nîmes et à Reims⁴³. Les bibliothèques mettent en avant la diversité de leurs fonds et tendent à proposer des sujets fédérateurs, comme les livres de botanique à Bordeaux dans l'exposition « Le livre et son jardin » de 2007, les collections gastronomiques pour les bibliothèques de Metz et de Dijon, mais aussi les cartes géographiques, les partitions de musique, les bandes dessinées et tous les autres documents qui font la richesse des bibliothèques municipales françaises.

3.2.2 Actes de colloque et de journées d'étude

Les bibliothèques municipales se sont affirmées comme un lieu de conférences, de débats, de colloques, sur des sujets proches des problématiques de la lecture publique, évolutions de l'écrit, création littéraire et artistique, mais aussi sur des sujets de société, afin de compléter par la parole la politique documentaire de la bibliothèque et de faire entendre leur voix dans l'espace civique. Ces manifestations donnent lieu à la publication d'actes qui rassemblent en un recueil les différentes communications. Ainsi, la bibliothèque de Metz a pris en charge l'édition des actes des 2^{èmes} Rencontres internationales autour de Bernard-Marie Koltès qui s'étaient déroulées en 2002 dans les locaux de la bibliothèque. La bibliothèque de Roubaix a organisé deux journées d'étude, l'une en 2004 sur la presse régionale qui a fait l'objet d'une publication dans la revue *Eulalie*, tandis que les actes de la journée d'étude de 2006 sur la lecture à voix haute sont téléchargeables sur le site Internet de la bibliothèque. Une autre bibliothèque du nord, la bibliothèque de Valenciennes, est active dans ce domaine, puisqu'on compte cinq publications d'actes de colloques à son actif, en coédition pour la dernière publication avec l'Université de Valenciennes. Les thèmes abordés ont trait à l'histoire du livre, à la littérature, à l'histoire culturelle et l'iconographie, comme en témoigne l'ouvrage paru en 2011 sous le titre *La Représentation de l'invisible au Moyen Âge*. La publication des actes participe de la « politique des traces »⁴⁴, puisqu'elle assure à un événement éphémère une diffusion sur le long terme et conserve la mémoire des contenus bien après l'achèvement de la manifestation. Mais elle ne constitue jamais le témoignage fidèle de la manifestation, tant le passage de l'oral à l'écrit altère *a posteriori* l'expression et le contenu des propos des intervenants, et plus encore les interventions du public de la salle, souvent écartées.

3.2.3 Recueils de textes

Un grand nombre de bibliothèques municipales proposent des ateliers de lecture et d'écriture dont les productions sont parfois restituées sous la forme d'un recueil diffusé gratuitement. Ces recueils de textes sont réalisés en interne et tirés par le service reprographie de l'établissement, comme à Orléans où ils sont tirés à environ 1000 exemplaires. La bibliothèque de Romorantin-Lantenay, modèle du genre, organise plusieurs fois par an des rencontres et des lectures autour de l'œuvre d'un écrivain contemporain et édite pour chacune d'elles un recueil illustré d'une couverture sérigraphiée dont la qualité esthétique est remarquable. Le soutien à la création littéraire

⁴¹ Yves Picquet, *livres de compagnonnage, 1984-2010*, Bibliothèque municipale de Brest, 2010.

⁴² André-Pierre Arnal, *Solitaires et nomades*, Bibliothèque municipale centrale de Montpellier, Arles : Actes Sud, 2002.

⁴³ *Le Corps du Livre. L'œuvre éditoriale de Gervais Jassaud*, Nîmes, Carré d'Art-Bibliothèque, 1998 ; *Global books. Les livres d'artistes de Gervais Jassaud*, Bibliothèque Municipale de Reims, 2007.

⁴⁴ Bernard Huchet, « Publications et traces », *L'action culturelle en bibliothèque*, dir. Bernard Huchet, Emmanuèle Payen, Paris : Editions du cercle de la librairie, 2008, p. 237-252.

peut aussi passer par des résidences d'auteurs. Ces résidences associent bien souvent un projet de création de l'artiste et un projet d'action culturelle en faveur des publics de proximité, public scolaire, familial, rural ou citoyen... Les résidents sont sollicités pour participer aux travaux d'écriture collective ou pour produire une œuvre personnelle, que la bibliothèque peut s'engager à publier ou faire publier par un partenaire. Par exemple, la bibliothèque de Saint-Herblain, associée à la Maison des Écrivains Étrangers et des Traducteurs de Saint-Nazaire, a reçu en résidence entre 1990 et 2010 dix auteurs dramatiques ; la M.E.E.T. a édité les publications bilingues des pièces de théâtre écrites pendant ces séjours.

Plus modestes dans leur forme mais importantes par le projet culturel et social qu'elles véhiculent sont les publications des écrits issus des ateliers d'écriture co-animés par les bibliothèques et les associations. Dans le cadre du 12^e printemps des poètes, des ateliers d'écriture se sont déroulés à la bibliothèque municipale de Dijon et à la maison d'arrêt de la ville autour du thème « couleur femme » et ont donné lieu à la publication d'un livret de vingt pages, « EXIT ». La bibliothèque de Reims se distingue quant à elle par son soutien aux associations de slam à travers l'organisation d'ateliers d'écritures slam et la publication des textes une fois par an. Transmettre le goût de la littérature, c'est aussi aiguïser l'esprit critique des usagers dans des clubs de lecture où chacun est libre d'exprimer ses opinions sur ces dernières lectures. La bibliothèque de Toulouse, particulièrement active dans l'organisation d'animations pour le jeune public, publie ainsi régulièrement les *Graines de critique*, reflet du dynamisme des clubs de lecteurs pour enfants et adolescents.

3.3 L'essor de l'édition numérique

Le développement d'Internet a considérablement renouvelé les pratiques de publication. La majorité des bibliothèques municipales disposent aujourd'hui de leur propre site Internet sur lequel elles peuvent diffuser des informations et éditer des contenus numériques complémentaires à l'édition papier traditionnelle.

3.3.1. Le passage au numérique

Premier type de publication édité sous format électronique, les catalogues informatisés, dont la diffusion en ligne est le service numérique offert en priorité aux usagers des bibliothèques municipales, avec tous les avantages qu'il offre en termes de repérage et d'interopérabilité. D'autres documents édités sous format papier ont été progressivement mis en ligne sur les sites Internet des bibliothèques municipales, comme les bibliographies thématiques dont on a souligné précédemment la fréquence et les programmes d'animations culturelles désormais proposés en format pdf, reproduction homothétique des versions papier. Les bibliothèques sont aussi de grandes utilisatrices des outils Calameo et Issuu pour présenter leurs publications sur le web de manière plus ludique. Les deux outils transforment les documents de différents formats (PDF, Open Office, et Microsoft Office) en albums que l'on peut feuilleter en ligne, avec une belle qualité d'image et différentes fonctionnalités : zoom, personnalisation de l'affichage, impression, export, liens hypertexte, possibilités de commentaires, qui viennent enrichir la publication originelle. Les bibliothèques de Nevers et Dijon ont ainsi choisi de proposer la consultation de leurs catalogues d'exposition et de leurs ressources documentaires sur Calaméo.

Avec le passage au numérique, ce ne sont pas seulement les publications sur les collections qui sont mises en ligne, mais les collections elles-mêmes grâce aux

procédés de numérisation. Nous avons vu que la numérisation de documents remarquables de la bibliothèque relevait plus de la diffusion que de l'édition numérique, mais la constitution de bibliothèques numériques demande un travail éditorial d'organisation des documents en corpus et de contextualisation des œuvres. Comme l'écrit Muriel Amar, « le passage de l'imprimé au numérique permet à la bibliothèque d'explicitier le choix des thèmes qu'elle propose en donnant accès aux parcours de connaissance qui ont permis de les constituer »⁴⁵. Plusieurs bibliothèques municipales donnent accès à de telles bibliothèques numériques sur des portails dédiés dotés de moteurs de recherche. La bibliothèque d'Orléans agrmente chacun des thèmes retenus d'un texte explicatif et d'une sélection bibliographique et donne accès aux collections en mode feuilletage via le logiciel de la société Arkhenum, comme le font également les bibliothèques municipales de Valenciennes et de Chambéry pour leurs manuscrits. Dans la bibliothèque numérique de Toulouse, qui contient des collections patrimoniales et des fonds de presse, les documents sont aussi proposés en version PDF avec une très belle qualité d'image. Les bibliothèques numériques s'efforcent de mettre en place des interfaces proposant des services pour l'utilisateur : téléchargement, impressions, notes, etc. Les bibliothèques assurent donc en quelque sorte un rôle de rééditeur, en sélectionnant dans leurs fonds, qui se rapprochent alors d'un fonds au sens éditorial du terme, les documents à exploiter, et en enrichissant ces contenus documentaires des potentialités du numérique afin de répondre aux attentes des publics.

3.3.2 L'action culturelle en ligne

Le développement des sites Internet ouvre de nouvelles perspectives à l'action culturelle des bibliothèques, qui, grâce à l'archivage numérique des manifestations ou à leur nouvelle expression virtuelle, trouve le moyen d'être pérennisée et de toucher un public distant qu'elle n'aurait jamais pu satisfaire autrement.

Les expositions virtuelles fleurissent sur les sites internet des bibliothèques municipales, sous différentes formes : soit le reflet d'une exposition ayant réellement eu lieu, résumée, reconstituée à l'identique ou au contraire prolongée par des ressources complémentaires; soit une création conçue pour le site internet, par exemple l'exposition « Promenades en Rhône-Alpes à la fin du XIX^e siècle : des paysages contrastés », créée pour le site Lectura. Elles nécessitent, comme les expositions réelles, un travail de scénographie pour mettre en valeur les documents exposés, rapprocher certaines œuvres et créer des parcours de lecture. Des commentaires viennent éclairer les œuvres à la manière des cartels d'exposition. L'exposition virtuelle a l'avantage d'offrir au public la possibilité de feuilleter les documents exposés, de zoomer sur des détails et de donner accès aux éventuelles transcriptions ou traductions via des liens hypertextes. La bibliothèque municipale de Reims propose actuellement quatre expositions virtuelles sur son site. Dans la dernière exposition « Visages du livre », la bibliothèque propose deux parcours, l'un historique et l'autre thématique, avec des commentaires pour chaque thème, et une notice pour chaque image, qui n'est pas une notice bibliographique comme trop souvent mais un petit texte explicatif. Dans une perspective d'accompagnement et d'approfondissement, l'exposition virtuelle présente aussi un glossaire et une bibliographie. Le portail numérique de la médiathèque de Troyes présente six expositions en ligne, avec les fonctionnalités classiques de zoom sur les images, qui souffre parfois d'un chargement des images un peu lent, et la possibilité de voir ou télécharger des vidéos en haute définition pour les expositions « Trésors enluminés de Troyes » et « Lumière sur le ciel ». L'exposition virtuelle « Chrétien de Troyes et la légende du roi Arthur »,

⁴⁵ Muriel Amar, « Enjeux des collections numériques en bibliothèque : la création de nouveaux dispositifs d'accès aux savoirs ? », *La publication en ligne*, dir. Charlotte Nikitenko, Peter Stockinger, Hermès Sciences, 2000, p. 200.

présentée dans un onglet distinct sur le site Internet, est plus inventive dans sa conception, en ajoutant aux contenus de l'exposition un making of de la restauration numérique, et même une interview de Chrétien de Troyes ! La bibliothèque de Lyon prend tantôt le parti de photographier les panneaux de l'exposition réelle, avec des focus sur certains documents, comme dans l'exposition consacrée en début d'année 2011 à James Nachtwey et l'exposition en cours sur « les Sudre, une famille de photographes », ou propose des parcours numériques reflétant la structure de l'exposition réelle. D'autres expositions sont virtuelles de nature, comme celle que propose la bibliothèque des Champs Libres à Rennes autour du bestiaire médiéval, considérée comme un parcours inédit et évolutif à travers les collections. La bibliothèque municipale de Nîmes propose une exposition virtuelle originale, « Quand le livre vivait sa première révolution », créée à l'occasion de l'exposition du même nom présentée à la bibliothèque en 2008. L'exposition, qui montrait comment le livre avait connu sa première révolution en passant du manuscrit à l'imprimé aux alentours de 1500, est mise en regard avec la révolution numérique actuelle, à travers la création multimédia de Jean-Luc Lamarque qui propose une visite-découverte de l'exposition en 3D très esthétique, où les ouvrages virevoltent au son des chants du XIV^e siècle. Pour cette exposition, point de catalogue papier, mais un catalogue électronique sous forme d'e-book, qui n'est peut-être que « l'incunable du livre électronique » selon le directeur de la bibliothèque Michel Etienne⁴⁶.

L'action éducative des bibliothèques en faveur du patrimoine écrit et graphique se décline aussi sur le web, avec des dossiers pédagogiques en ligne. A la médiathèque de Roubaix, le service éducatif propose des dossiers en pdf à destination des enseignants sur les thèmes évoqués lors des expositions, ou sur le travail d'un écrivain en résidence comme Eugène Savitzkaya. Les dossiers résument les grands traits de l'exposition ou de l'œuvre d'un écrivain, et sont illustrés d'un corpus de textes et d'images. Ils donnent des pistes de réflexion à soumettre aux élèves, voire contiennent un programme pédagogique complet avec des exercices de compréhension des textes, des exemples d'échanges oraux et des consignes de rédaction. Ces dossiers sont parfois accompagnés de livrets jeux pour une dimension ludique de l'apprentissage ; le jeu et la créativité sont particulièrement préconisés dans le cas des livrets accompagnant des expositions consacrées à des illustrateurs, dans le prolongement des ateliers organisés pendant le temps de l'exposition. A la bibliothèque municipale de Troyes, le service éducatif explique comment les ressources de la bibliothèque peuvent être exploitées dans les programmes scolaires et réalise une série de dossiers et de fiches pédagogiques afin que les enseignants puissent disposer d'un support d'enseignement et aider les élèves à assimiler les connaissances à travers des questionnaires illustrés.

Enfin, les manifestations orales produites dans les bibliothèques trouvent une seconde vie sur Internet. Les bibliothèques mettent en ligne, sous forme de fichiers texte, les transcriptions de conférences, colloques et rencontres. La lecture peut se faire en ligne, ou par un téléchargement d'un fichier Pdf. Une autre forme de publication est la mise en ligne des enregistrements sonores ou vidéo des manifestations orales. La bibliothèque municipale d'Orléans propose ainsi le téléchargement de ces conférences au format MP3 que l'utilisateur peut écouter sur son ordinateur. Les conférences tenues à partir de 2008 à la bibliothèque de Toulouse sont archivées sur le site Internet, et sont pour certaines filmées et directement visibles sur Dailymotion, avec une légende précisant le sujet. La bibliothèque municipale de Lyon diffuse également en ligne des vidéos des débats et des conférences, classées par thème et indexées de manière à être retrouvées par un moteur de recherche, et accompagnées d'un texte introductif et d'une présentation des intervenants.

⁴⁶ Voir le dossier de presse de l'exposition [en ligne],

http://www.nimes.fr/fileadmin/directions/agenda/Culture/dossier_de_presse_Quand_le_livre_vivait....pdf.

3.3.3 Web 2.0 et production de contenus

L'édition numérique, en plus de compléter l'activité éditoriale traditionnelle des bibliothèques, innove en proposant de nouvelles formes de publication adaptées aux usages actuels des internautes. Les bibliothèques municipales se sont approprié les techniques éditoriales du web 2.0 pour créer de nouveaux contenus numériques nourris de l'interaction entre le bibliothécaire et l'utilisateur.

Les bibliothèques font un usage varié des blogs qui ont pour vocation d'animer une communauté d'utilisateurs. Les blogs thématiques, destinés à un public cible, sont les plus réussis. La bibliothèque de Brest propose par exemple un blog musical, Tuner de Brest⁴⁷, sur lequel sont diffusés des billets sur l'actualité musicale des bibliothèques de Brest et du pays de Brest. Le blog apparaît comme un moyen de médiation, mais aussi comme un espace d'interactivité puisqu'il suscite régulièrement des commentaires et laisse place à des petites annonces musicales des utilisateurs. Les bibliothécaires utilisent Deezer pour réaliser et diffuser des listes audio et des quizz musicaux sur leur blog. Autres blogs de la bibliothèque, « On lit trop »⁴⁸, le blog du comité de lecture « romans jeunes », où des élèves de CM2 donnent leur avis sur une sélection de livres jeunesse, et « Dimensions Ados »⁴⁹, le blog destiné aux adolescents avec des critiques de livres, de films et de musique et une émission de radio réalisée en partenariat avec la radio Fréquence Mutine. Le blog laisse la possibilité aux jeunes de poster en plus de leurs commentaires leurs propres informations et créations numériques. La bibliothèque municipale de Grenoble offre un service du même type avec le blog des bibliothécaires jeunesse Trollire⁵⁰ et le blog musical Bmol⁵¹, qui lui aussi cherche à créer des liens avec les utilisateurs en leur donnant un rôle de contributeur. La bibliothèque municipale de Toulouse a choisi le thème de la chute du mur de Berlin pour alimenter un blog⁵² à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de la chute du mur en 2009. Le blog propose une sélection de Une de journaux parus en novembre 1989, une bibliographie sur le sujet et une carte des murs dans le monde. Là encore, l'édition numérique apporte une dimension interactive, puisque les internautes sont invités à raconter leur vécu et leur perception de ce jour historique ; leurs réponses sont publiées sous la forme d'un e-book par l'entremise de l'éditeur numérique Wobook. La publication en ligne peut aussi passer par le modèle interactif des wikis. Citons l'initiative de la bibliothèque municipale de Brest qui participe à alimenter Wiki-Brest, projet initié par le service Internet et expression multimédia de la Ville de Brest pour collecter et préserver la mémoire locale. Enfin, Netvibes peut s'avérer être une alternative numérique intéressante pour valoriser le patrimoine écrit et graphique, à l'image du Netvibes sur le Salon du livre d'artiste de Nîmes que tient la bibliothèque municipale de Nîmes⁵³, qui est un moyen de susciter l'intérêt des internautes pour les livres d'artiste et de les amener à découvrir le fonds de la bibliothèque.

Ainsi, les publications numériques sont un excellent moyen de valorisation des ressources et de l'action culturelle de la bibliothèque. Mais elles peuvent aussi inverser la logique qui veut que les publications partent des collections pour aller vers le public, en partant au contraire des intérêts du public pour valoriser les collections. C'est tout le concept du service de la bibliothèque municipale de Lyon « Points d'actu ! »⁵⁴, qui

⁴⁷ <http://www.tunerdebrest.fr/>

⁴⁸ <http://www.on-lit-trop.fr/>

⁴⁹ <http://www.dimensionados.fr/>

⁵⁰ <http://trollire.bm-grenoble.fr/>

⁵¹ <http://www.bmol-grenoble.info/>

⁵² <http://blog.lemurdeberlin.toulouse.fr/>

⁵³ http://www.netvibes.com/bibliothequepatrimoine#Artistes_%3A_peintre%2C_graveur

⁵⁴ <http://www.pointsdactu.org/>

L'activité éditoriale des bibliothèques municipales : cadre et typologie

cherche à satisfaire le besoin des internautes de compréhension de l'information en proposant des dossiers analytiques sur des points d'actualité dans la rubrique « le point sur l'actualité » ou sur des sujets de réflexion sur le long terme dans les « dossiers repères ». Les bibliothécaires proposent des références issues des collections de la bibliothèque pour mieux comprendre et élargir le débat. Cette capacité des bibliothécaires à sélectionner et maîtriser des contenus en vue de répondre aux attentes et besoins des publics montre bien le tournant éditorial pris par les bibliothèques.

II. Quelle maîtrise de l'éditorial ?

S'il ne fait pas de doute, après ce panorama des publications papier et numériques des bibliothèques municipales, que l'activité éditoriale est bien ancrée dans les pratiques des bibliothèques, sont-elles pour autant devenues des éditeurs? Quelle maîtrise ont-elles des pratiques éditoriales ? C'est à ses questions qu'il s'agit de répondre à présent, en s'appuyant sur les réponses apportées au questionnaire.

1. UNE POLITIQUE EDITORIALE LIMITEE

1.1 Un modèle économique de service public

En tant que service public, l'activité éditoriale des bibliothèques municipales repose sur le budget alloué à l'année aux différents secteurs d'activité de la bibliothèque. Elle n'a pas de ligne budgétaire propre, ne peut réaffecter ses recettes selon les règles de la comptabilité publique et peut difficilement être subventionnée. Les bibliothèques, comme nous l'avons vu précédemment, sont donc obligées de passer par des intermédiaires comme les associations qui peuvent toucher des subventions directes et réinvestir les recettes de leurs ventes dans de nouveaux projets éditoriaux. D'autre part, l'absence de régie permanente dans certaines bibliothèques municipales, dont les bibliothèques de Rennes et d'Orléans, les empêche de vendre ou faire vendre les anciennes publications non épuisées.

Contrairement à une maison d'édition privée, les bibliothèques éditrices ne recherchent pas le profit, les missions de service public excluant que la politique éditoriale ne soit déterminée sur des critères de rentabilité. Les productions scientifiques, à la diffusion lente et restreinte, sont vendues à perte, leur prix n'étant pas fixé sur les coûts réels que représente leur réalisation. Les bibliothèques tendent seulement à compenser les coûts directs des publications et à trouver un équilibre budgétaire entre ouvrages peu rentables et produits éditoriaux qui peuvent rencontrer un certain succès comme les catalogues d'exposition. « On le voit, la notion de péréquation n'est pas pour ces services [les services éditoriaux des bibliothèques] une simple question d'éthique intellectuelle comme elle l'est malheureusement de plus en plus pour les éditeurs privés ; elle touche bien à la convention qui relie la bibliothèque à sa tutelle, et, au-delà, aux citoyens-contribuables, d'où la nécessité de respecter une déontologie explicite, qui évite toute remise en cause radicale de l'activité de publication »⁵⁵.

⁵⁵ E. Aziza, *L'activité éditoriale en bibliothèques. Etude s'appuyant sur des exemples français et anglais*, Mémoire de DEA des Sciences de l'Information et de la Communication, sous la direction de Jean-Michel Salaün, ENSSIB, 1995, p. 73.

1.2 Un manque de structuration et de formation

Les bibliothèques municipales ne disposent pas d'une cellule éditoriale en leur sein qui comprendrait des personnes chargées exclusivement des éditions de la bibliothèque. Ce type de poste n'existe qu'à la Bibliothèque nationale de France, où il existe un chargé d'édition et de communication, qui « conçoit et/ou assure la réalisation de tout ou partie de support d'édition et de communication culturel et institutionnel »⁵⁶, avec différentes spécialités : communication-presse, graphisme, édition de livres, édition multimédia, Internet ou iconographie. Dans les bibliothèques municipales, le personnel en charge de l'activité éditoriale n'est composé que de quelques personnes aux compétences polyvalentes, dont aucune n'est éditeur de formation. Cette situation est due aux moyens insuffisants pour financer un poste, même à temps partiel. Mentionnons toutefois à titre d'exception la Bibliothèque municipale de Lyon, qui avait délégué la fonction de rédacteur en chef de la revue *Gryphe* à un journaliste professionnel, Gérard Corneloup, et la bibliothèque de Charleville-Mézières dont les publications sont confiées à des universitaires ou des chargés de mission. En général, les éditions sont prises en charge intellectuellement par différents services de la bibliothèque, en fonction des thèmes abordés. Plusieurs personnes sont à même d'endosser ou de partager le rôle de rédacteur en chef, tantôt le directeur de l'établissement, tantôt les conservateurs de fonds spécialisés ou les commissaires d'exposition. Les blogs et les réseaux sociaux sont alimentés par les bibliothécaires à l'aise avec ces nouveaux modes de communication. L'animation d'un compte Facebook est souvent partagée entre plusieurs collègues, comme à Metz où quatre personnes se font à tour de rôle les interprètes de Miss Media⁵⁷. Les bibliothèques ont parfois la chance d'avoir dans leur établissement des graphistes professionnels, comme à la bibliothèque de Toulouse où une graphiste met en page les catalogues, le programme culturel bimestriel et les sélections bibliographiques, mais s'appuient aussi parfois sur les compétences d'un membre de leur équipe dont ce n'est pas le métier. La coordination des publications est généralement assurée par le service communication de la bibliothèque, qui cumule aussi les fonctions d'attaché de presse et de promotion. En effet, il n'existe pas de poste dédié à la publicité et à la promotion des produits édités, qui sont englobées dans la communication générale de la bibliothèque. La diffusion n'a pas non plus de responsable désigné, elle peut être prise en charge par les départements porteurs de projets, comme à la bibliothèque de Toulouse où le département Jeunesse diffuse la sélection Jeunesse.

1.3 Des lignes éditoriales pas assez définies

Il existe un réel projet éditorial dans les publications périodiques des bibliothèques, qui connaissent une périodicité régulière et suivent une même charte graphique, mais le reste de la production éditoriale reste épisodique au gré des opportunités et ne s'inscrit pas dans un programme global, une logique de collection.

⁵⁶ Bibliothèque nationale de France, *Référentiel des emplois et des compétences*, novembre 2006, p. 64 [en ligne] http://www.bnf.fr/emploi/pdf/referentiel_emplois_compétences.pdf.

⁵⁷ Entretien avec André-Pierre Syren, directeur des bibliothèques-médiathèques de Metz.

D'autre part, l'activité éditoriale suppose un questionnement sur le ou les publics à atteindre, afin d'adapter les publications aux attentes de ces publics. Les publics cibles des bibliothécaires sont les gens qui fréquentent la bibliothèque, généralement bien connus par les études de publics, mais aussi ceux qui n'y viennent pas ou peu. Il s'agit de définir le niveau culturel et scientifique des publications en fonction du public visé. Or les publications des bibliothèques jouent sur plusieurs niveaux. Si certaines publications sont destinées à des professionnels des bibliothèques et des chercheurs, comme les catalogues raisonnés, la plupart des publications s'adressent à tous les publics sans différenciation. En effet, l'édition en bibliothèque est justifiée, comme nous l'avons vu, par l'idée que la diffusion éditoriale doit être la plus large possible et dépasser l'opposition entre public cultivé et « grand public ». Les revues des bibliothèques s'adressent ainsi à des publics variés : la revue *Gryphe* de la bibliothèque municipale de Lyon vise autant un public d'amateurs et de curieux qu'un public de spécialistes, de même que les *Carnets de Médamothi* de la bibliothèque de Metz. Les catalogues d'exposition visent aussi à la fois un public savant et un public d'amateurs, grâce à un texte scientifique de qualité et une riche iconographie pour rendre le contenu plus accessible. Le risque étant que, sans public cible vraiment défini, les ouvrages ne se vendent qu'en fonction du succès de l'exposition ou de la manifestation à l'origine de la publication. L'édition de « petits journaux » d'exposition, plus accessibles et moins coûteux, permet en partie de pallier cette difficulté en s'adressant clairement au « grand public ». Les publications des bibliothèques municipales font généralement preuve d'une volonté de vulgarisation pour être accessible à tous les publics, mais sans doute conviendrait-il, pour dépasser l'image élitiste encore associée aux publications des bibliothèques, de mieux tenir compte de la diversité des publics dans la définition de la politique éditoriale.

2. DES PRATIQUES EDITORIALES PLUS OU MOINS MAITRISEES

2.1 Les relations avec les auteurs

2.1.1 Qui sont les auteurs ?

Les bibliothécaires sont les premiers rédacteurs des publications des bibliothèques, en plus d'en être les éditeurs. Ils font souvent œuvre commune avec leurs collègues conservateurs d'archives ou de musées lors de publications associant plusieurs institutions culturelles de la ville. Des universitaires sont aussi sollicités quand leur domaine de recherche rejoint le thème abordé par une exposition ou un projet d'édition de la bibliothèque, et sont parfois les seuls auteurs de la publication, comme Sophie Cassagnes-Brouquet, professeur d'histoire médiévale, qui a signé plusieurs ouvrages édités par la Bibliothèque des Champs libres à Rennes. Dans le cas des publications s'intégrant dans un programme d'action culturelle, séances de lecture ou ateliers, les intervenants, qu'ils soient écrivains, poètes, comédiens, ou musiciens, sont les rédacteurs désignés. Quand les expositions sont dédiées à un écrivain ou un artiste en vie, il n'est pas rare que ceux-ci contribuent à la conception du catalogue, comme c'est

le cas pour Carl Norac à la bibliothèque d'Orléans. Des étudiants de master ou des doctorants peuvent également prendre part à la rédaction des publications, en partenariat avec les personnels de la bibliothèque⁵⁸. Les dossiers pédagogiques sont souvent le fait de professeurs détachés dans les services éducatifs des bibliothèques, comme à la bibliothèque de Troyes où un professeur-relais de l'Education Nationale propose des pistes d'exploitation pédagogique des fonds patrimoniaux et des événements culturels de la Médiathèque en liaison avec les programmes scolaires. La recherche de contributeurs est particulièrement problématique dans le cas des revues qui imposent des contraintes de style et de délais à respecter que peu de personnes sont prêtes à relever. Les revues font appel à des auteurs d'horizons variés, telle la revue *Gryphe* de la bibliothèque municipale de Lyon qui compte dans ses collaborateurs des universitaires et des chercheurs, mais aussi des étudiants, des journalistes, des écrivains et des artistes.

2.1.2 Les contrats d'auteur

Dans l'échantillon des bibliothèques interrogées, la moitié n'établit pas de contrats avec les auteurs, pratique pourtant fondamentale dans l'édition pour fixer les droits d'auteurs. La rémunération est souvent inexistante, si ce n'est en exemplaires d'auteurs, et ce pour des publications pourtant destinées à la vente. Le fait que les auteurs soient souvent des personnels de la bibliothèque n'est évidemment pas étranger à cette situation, puisque l'activité rédactionnelle est considérée comme inhérente à leur fonction. Selon la loi Dadvisi du 1^{er} août 2006, les bibliothécaires disposent du droit moral sur leur part de rédaction dans les publications institutionnelles⁵⁹, mais ils ne peuvent pas s'opposer à la modification de leur texte par la hiérarchie dans l'intérêt du service⁶⁰. De plus, le droit d'exploitation des œuvres de l'esprit produites par les agents d'une collectivité publique dans l'exercice de leur fonction est automatiquement cédé à la collectivité⁶¹. Mais l'implication dans un projet éditorial dépasse bien souvent les heures de travail et les auteurs seraient en droit de demander une rémunération pour les textes rédigés. On constate d'ailleurs que les auteurs sont toujours rétribués quand il s'agit de coéditions, et que certaines bibliothèques qui n'établissent pas de contrats avec les auteurs « habituels », bibliothécaires ou spécialistes, en font en revanche avec des intervenants extérieurs.

⁵⁸ On peut citer comme exemple le catalogue d'exposition *Guillevic avec les autres (1907-1997)*, Bibliothèque de Rennes métropole, 2008, conçu et réalisé par Pierre Gérard-Fouché, étudiant en master, et le service patrimoine de la Bibliothèque.

⁵⁹ « L'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une œuvre de l'esprit n'emporte pas dérogation à la jouissance du droit reconnu par le premier alinéa, sous réserve des exceptions prévues par le présent code. Sous les mêmes réserves, il n'est pas non plus dérogé à la jouissance de ce même droit lorsque l'auteur de l'œuvre de l'esprit est un agent de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public à caractère administratif, d'une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale ou de la Banque de France. », *Code de la propriété intellectuelle*, article L. 111-1 modifié

⁶⁰ « Le droit de divulgation reconnu à l'agent mentionné au troisième alinéa de l'article L. 111-1, qui a créé une œuvre de l'esprit dans l'exercice de ses fonctions ou d'après les instructions reçues, s'exerce dans le respect des règles auxquelles il est soumis en sa qualité d'agent et de celles qui régissent l'organisation, le fonctionnement et l'activité de la personne publique qui l'emploie. L'agent ne peut : 1° S'opposer à la modification de l'œuvre décidée dans l'intérêt du service par l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, lorsque cette modification ne porte pas atteinte à son honneur ou à sa réputation ; 2° Exercer son droit de repentir et de retrait, sauf accord de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique », *Code de la propriété intellectuelle*, article L. 121-7-1.

⁶¹ « Dans la mesure strictement nécessaire à l'accomplissement d'une mission de service public, le droit d'exploitation d'une œuvre créée par un agent de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions ou d'après les instructions reçues est, dès la création, cédé de plein droit à l'Etat.

Pour l'exploitation commerciale de l'œuvre mentionnée au premier alinéa, l'Etat ne dispose envers l'agent auteur que d'un droit de préférence. », *Code de la propriété intellectuelle*, articles L. 131-3-1.

2.2 Tirages et écoulement des stocks

2.2.1 La fixation du tirage et du prix

Dans une maison d'édition, la décision du tirage est d'une part liée au succès escompté de l'ouvrage, estimé en fonction de son positionnement sur le marché, et d'autre part aux contraintes techniques et économiques de l'impression et de la réimpression. La difficulté consiste à prévoir un tirage suffisamment important pour que l'investissement soit rentabilisé, sans surestimer pour autant le nombre d'acheteurs potentiels afin de ne pas conserver de stock invendu. La détermination du tirage est en étroite relation avec la fixation du prix public. Les éditeurs professionnels réalisent des comptes d'exploitation prévisionnels et des calculs de seuils de rentabilité pour évaluer l'ensemble de ces contraintes et limiter le risque encouru. Dans les bibliothèques, ces outils de gestion sont peu développés, malgré les recommandations de la circulaire Jospin en ce sens. Les bibliothèques municipales éditrices privilégient une diffusion gratuite, seuls les catalogues d'exposition sont généralement payants, bien que certaines bibliothèques les diffusent aussi gratuitement, comme la bibliothèque de Nice. Les bibliothèques de Dijon, Nevers et Toulouse se sont aussi orientées vers des publications gratuites. En cas de commercialisation, les prix de vente sont compris entre 5 et 30 euros dans l'échantillon retenu. Les tarifications sont fixées par les élus dans les conseils municipaux et communautaires, en fonction de l'importance de la publication (nombre de pages, illustrations). Le prix correspond à un ratio entre le coût de fabrication, le tirage et la volonté d'avoir un tarif accessible à tous, de ne pas dépasser un « seuil psychologique ». La marge est donc limitée par rapport au prix de revient, bien plus faible que dans l'édition commerciale. Les bibliothèques municipales peuvent se permettre de travailler sur des ratios prix de vente/prix de revient plus faibles dans la mesure où elles ne payent pas de prestation de diffusion et de distribution. En cas de coédition, les prix pratiqués sont toujours plus élevés, mais le prix de vente ne constitue pas pour les éditeurs privés l'élément le plus stratégique, dans la mesure où le coût induit par la qualité scientifique et esthétique des publications les écarte de fait d'une présence dans les circuits de grande diffusion où la concurrence sur les prix est plus forte. Pour éviter de garder des stocks, les bibliothèques ne prennent pas beaucoup de risques en limitant les tirages qui ne dépassent généralement pas 1500 exemplaires pour les catalogues d'exposition mis en vente. Les publications bénéficiant d'une diffusion gratuite sont tirées entre 4000 et 20000 exemplaires pour les journaux et bulletins d'informations selon la taille de l'établissement, entre 500 et 5000 exemplaires pour d'autres types de publication comme les recueils ou les revues. Les bibliothèques interrogées ne pratiquent pas de retraitage, en raison du prix de revient élevé et de l'incertitude de l'écoulement. En effet, les livres édités à l'occasion d'un événement de la bibliothèque auront moins de chance d'être vendus plusieurs années après, et certains livres restent donc épuisés.

2.2.2 L'état des stocks

Les stocks sont entreposés dans les bibliothèques, mais leur valeur reste souvent méconnue, et leur gestion très empirique. Les stocks sont soit très limités, soit trop importants. La bibliothèque de Bordeaux ne dispose d'aucun stock, sauf pour archivage, de même qu'à la bibliothèque de Dijon où il ne reste en stock que des livrets

d'anciennes expositions. La bibliothèque de Lyon ne stocke que quelques catalogues d'exposition du fait des tirages limités. A la bibliothèque d'Orléans, il reste plusieurs centaines d'exemplaires pour certains catalogues d'exposition, alors que d'autres sont épuisés. La bibliothèque de Reims évoque quant à elle des stocks beaucoup trop importants. Seules quelques bibliothèques ont pu nous fournir des chiffres. La bibliothèque de Valenciennes a estimé ses stocks à 500 documents environ, beaucoup de catalogues étant épuisés. Les cartes postales n'ont pas connu le même sort, puisque que 15000 sont encore en stock dans la bibliothèque... La bibliothèque des Champs libres Rennes a entrepris un suivi des stocks avec un tableau de gestion des stocks globaux titre à titre. L'état des stocks est donc inventorié et connu pour tous les titres. Des 23 titres édités par l'ancienne bibliothèque municipale, 7 sont épuisés, et les 16 titres non épuisés ont des stocks de moins de 300 exemplaires. Pour les 10 titres de la Bibliothèque Rennes métropole, les stocks sont de 200 exemplaires en moyenne. La bibliothèque municipale de Blois a donné les chiffres suivants pour ses catalogues : 399 exemplaires en stock sur 600 exemplaires tirés pour le catalogue *Grégoire, l'ami des hommes de toutes les couleurs*, 10 exemplaires sur 100 pour *Lire et jouer avec Enzo Mari*, coédité avec les éditions Les Trois Ourses, 238 sur 500 pour *Obsidiane, 21 ans d'édition*, et 0 sur 130 pour *Quand le crayon attaque : images satiriques et opinion publique (1814-1918)*, coédité avec les éditions Autrement. On remarque que les stocks ont été écoulés lorsque les ouvrages ont été publiés en coédition. La bibliothèque municipale de Blois a désormais entamé une démarche de gestion des stocks : la politique des tirages est estimée en fonction des réelles possibilités de distribution de l'ouvrage, afin de limiter les stocks d'inventus.

2.3 La réalisation des publications

L'éditeur doit assumer toute une suite d'opérations : relecture et correction du texte, mise en page, recherche iconographique, illustration, impression et finitions. Or ces tâches demandent des compétences et du temps bien souvent difficiles à trouver dans les bibliothèques. Le secrétariat de rédaction est assuré en interne ; c'est au rédacteur en chef que revient la lourde tâche de concevoir le contenu de l'ouvrage, de solliciter les auteurs, de mettre en forme, uniformiser et corriger les textes, de choisir les illustrations et enfin de rédiger légendes et sous-titres. L'importance des illustrations dans les publications n'est pas sans poser problème aux bibliothécaires, peu souvent au fait du droit de l'image. Les bibliothèques éditrices ont généralement recours à leurs propres fonds pour illustrer leurs publications, mais sans prendre en compte le coût d'exploitation de ces illustrations dans leurs dépenses comme l'exigeraient les règles de l'édition publique. Les mêmes travaux d'harmonisation des contenus et de sélection des images sont effectués pour les publications numériques.

Les autres tâches du pré-press, conception graphique, traitement des images, traitement de texte et mise en page sont tantôt traités en interne, tantôt externalisés quand les publications se veulent un peu ambitieuses ou quand la charge de travail est trop importante pour que l'ensemble des demandes puisse être géré par l'équipe de la bibliothèque. Ainsi, parmi les bibliothèques interrogées, nombreuses sont celles qui collaborent avec des maquettistes, photographes et imprimeurs professionnels. Les documents de communication, les livrets d'exposition et les recueils de textes sont parfois composés et tirés en interne, mais passent de plus en plus par les mains de prestataires extérieurs, exceptés peut-être les flyers, affiches et marque-pages. Les bulletins d'informations offrent ainsi une présentation de plus en plus travaillée grâce au

recours à des professionnels. Le pôle Action culturelle de la bibliothèque de Bordeaux prend en charge la mise en page et l'iconographie de l'agenda culturel, mais la maquette est réalisée par le graphiste de la Direction de la communication de la Mairie de Bordeaux. A la bibliothèque d'Orléans, c'est aussi un graphiste, David Héroult, qui réalise la maquette du *Visiteur*. Les catalogues d'exposition font l'objet d'une attention particulière : couverture, papier et typographie soignés les rapprochent des catalogues de musées, de même que la place de choix laissée à l'iconographie. Les périodiques ont aussi revu leur présentation ; les *Carnets de Médamothi* publiés par la bibliothèque de Metz ont davantage misé, par rapport aux cahiers *Elie Fleur* qui les ont précédés, sur une mise en page attractive, colorée et richement illustrée.

3. UNE PRODUCTION EDITORIALE ENCORE CONFIDENTIELLE

3.1 Une diffusion restreinte

La diffusion est une étape clef de l'édition, qui consiste à choisir stratégiquement les canaux par lesquels les publications seront diffusées. Dans les maisons d'édition traditionnelles, la diffusion relève d'un service commercial qui fixe les objectifs des ventes, le montant des remises aux détaillants et décide de la pertinence de réimpressions. Elle est parfois associée à la fonction de distribution qui prend en charge le stockage des documents et qui gère l'envoi des documents dans les points de vente, les facturations et le recouvrement des documents retournés par les détaillants.

Les bibliothèques municipales pratiquent souvent l'auto-diffusion-distribution, du fait d'une production trop faible pour intéresser un diffuseur, et d'une indifférence à l'accès au marché et à la viabilité commerciale des publications. Les bibliothèques peuvent faire le choix d'une diffusion gratuite, allant de soi pour les bulletins d'information et documents de communication en général, mais aussi pour leurs autres publications. Sans aller jusqu'à diffuser gratuitement toutes les publications, à l'image de la bibliothèque de Nice, les bibliothèques réservent souvent une partie du tirage pour les dons et les échanges avec les autres bibliothèques et pour la promotion de leur production éditoriale auprès des élus et des partenaires. Les publications sont déposées dans le réseau des bibliothèques municipales, auprès des services de la ville, des associations etc. Plusieurs bibliothèques, comme celles de Nevers, Toulouse et Valenciennes, proposent aussi une diffusion gratuite sur Internet de catalogues d'exposition et d'actes de colloque.

La diffusion des ouvrages édités par les bibliothèques, dès lors qu'ils ne sont pas distribués à titre gracieux, pose un véritable problème aux bibliothèques municipales. Comme tout petit éditeur, il existe une réelle difficulté pour mettre en place des structures spécifiques de commercialisation, « capables de prendre de compte des politiques éditoriales qui font appel à la médiation plutôt qu'à la médiatisation et aux *longsellers* plutôt qu'aux best-sellers »⁶². Elles privilégient la vente sur place, pendant la durée des manifestations culturelles si la publication y fait écho, mais sans disposer d'un lieu de vente adéquat. Les rares boutiques qui existaient dans les bibliothèques, par exemple à Lyon ou à Rennes, ont aujourd'hui disparu. L'autre mode de

⁶² Bertrand Legendre, Corinne Abensour, *Regards sur l'édition, I, Les petits éditeurs, situations et perspectives*, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, DDAI, 2007, p. 16.

commercialisation est la vente par correspondance, par téléphone ou internet grâce à des bons de commande téléchargeables en ligne qui permettent une vente directe sur le site Internet. Les accords avec les libraires sont rares, bien que la pratique des dépôts soit encore attestée dans des librairies spécialisées ou avec lesquelles les bibliothèques entretiennent des relations privilégiées par leurs acquisitions et leurs animations. La bibliothèque de Valenciennes diffuse par exemple ses catalogues d'exposition dans des librairies locales pendant la durée des expositions. Mais les remises accordées aux libraires par les bibliothèques sont souvent inférieures à la moyenne (entre 25% et 40% du prix public hors taxes) et n'incitent pas les libraires à entretenir des relations commerciales avec les bibliothèques.

Dans le cas de coéditions ou de délégation à un éditeur extérieur, les bibliothèques peuvent profiter des réseaux du partenaire, souvent privé, et assurer à leurs publications une bien meilleure diffusion et distribution. Les associations d'amis des bibliothèques municipales peuvent aussi prendre en charge la diffusion des publications, comme à la bibliothèque de Valenciennes, mais la diffusion reste confidentielle, contrairement à la structure associative Paris Bibliothèques qui bénéficie des services d'un diffuseur et d'un distributeur et propose ainsi ses publications sur tout le territoire national dans les librairies de 1^{er} et 2^e niveaux.

3.2 Un manque de visibilité

3.2.1 Un travail de promotion...

Les pratiques promotionnelles mises en place par les bibliothèques sont de plusieurs ordres. La promotion se fait essentiellement sur place lors des événements qui ont déclenché le projet d'édition, par l'exposition sur des présentoirs ou dans des vitrines des ouvrages édités dans les locaux de la bibliothèque. Les supports de communication (flyers, annonces électroniques de parution...) annoncent les nouvelles publications de la bibliothèque. Le dépôt des publications dans les mairies, offices de tourisme, établissements culturels, socioculturels ou associatifs (maison des associations...), dans des librairies, dans les établissements scolaires et autres partenaires public et privés, ainsi que la diffusion gratuite par courrier et mailing à des personnalités sont des moyens de promouvoir l'activité éditoriale de la bibliothèque. Les bibliothèques envoient aussi des communiqués à la presse spécialisée, comme *Livres hebdo*, la revue *Bibliothèques* de l'ABF, le *Bulletin des Bibliothèques de France* ou encore la revue de l'Ecole des chartes, mais aussi à la presse locale, pour critique ou signalement. Mais seuls les articles un peu fournis peuvent avoir un effet prescripteur, et encore faut-il que le public puisse ensuite avoir facilement accès aux ouvrages.

Les sites internet des bibliothèques sont de plus en plus devenus le lieu de promotion des publications, bien que la rubrique « publications » soit plus ou moins visible selon les différents sites, voire complètement absente dans le cas de sites internet de bibliothèques hébergés par le portail de la Ville qui n'ont que des données limitées. Par exemple, la bibliothèque de Bordeaux ne diffuse pas actuellement ce type d'informations sur son site internet, mais le fera en 2013 lorsqu'elle aura créé son propre portail. Certaines bibliothèques présentent un lien vers la liste de leurs publications dès la page d'accueil, par des onglets « vente de documents », ou « publications ». Les publications ne sont pas visibles au premier regard sur d'autres sites, où il faut les chercher dans les rubriques « patrimoine », « action culturelle »,

« bibliothèque », « informations pratiques », « nos ressources », « service au public » ou « en savoir plus », ce qui montre bien le champ indéfini et englobant des publications en bibliothèque. Les contenus des publications ne sont pas toujours détaillés, ce qui ne suscite guère l'intérêt des lecteurs. La plupart des bibliothèques présentent néanmoins une visualisation de la couverture et des résumés des publications, et même, pour la bibliothèque de Brest, des liens vers le catalogue de la bibliothèque et des sites en rapport avec le sujet. La bibliothèque de Rennes métropole propose aussi des explications et un renvoi vers le catalogue de la bibliothèque lorsqu'on sélectionne un ouvrage du catalogue, et ajoute la possibilité de commenter les publications, même si l'on peut déplorer la présence d'un seul commentaire, qui plus est laissé par l'ancien conservateur de la bibliothèque⁶³ ! Les internautes ont parfois accès au sommaire, quand ce n'est à l'ensemble des publications sous format électronique comme à la bibliothèque municipale de Roubaix, dont nous avons évoqué plus haut les publications en ligne sur Calaméo.

3.2.2...mais toujours un manque de visibilité

Le travail de communication et de promotion ne suffit cependant pas à pallier le manque de visibilité des publications des bibliothèques, lié aux déficiences de la diffusion et de la distribution, mais aussi à l'absence de signalement. En effet, aucune institution publique ne signale actuellement les publications des bibliothèques, et il faut donc consulter les sites internet de chaque bibliothèque pour avoir connaissance de leur production éditoriale. Les bibliothèques municipales, mises à part la bibliothèque Arthur Rimbaud de Charleville-Mézières, ne sont pas non plus référencées comme éditeurs dans l'annuaire des éditeurs de DILICOM, société qui diffuse les catalogues des éditeurs à vocation commerciale afin de permettre aux libraires de bien gérer leurs commandes. Les publications des bibliothèques municipales semblent peu présentes dans les collections des autres bibliothèques municipales qui pourraient pourtant servir de relais pour cette production éditoriale. Nous avons testé la présence d'une trentaine de publications émanant de 13 bibliothèques de l'échantillon dans les catalogues respectifs de ces mêmes bibliothèques⁶⁴. Si l'on calcule un pourcentage global, 25% environ des publications sélectionnées se trouve dans les catalogues, mais les proportions sont variables d'une publication à l'autre. Bien que le test soit effectué sur un échantillon réduit et de bibliothèques et d'ouvrages, il donne cependant une idée du manque de diffusion et de visibilité des publications des bibliothèques municipales au sein même du monde des bibliothèques.

On peut donc se demander, après ce constat des pratiques éditoriales des bibliothèques municipales, si les bibliothèques ont véritablement acquis un statut d'éditeur. Selon Bertrand Legendre, la définition d'un éditeur comprend au minimum les trois critères suivants : respect du droit d'auteur, politique éditoriale, valeur ajoutée⁶⁵. Malgré leur importante activité éditoriale et des réussites incontestables, les bibliothèques municipales ont donc encore des progrès à accomplir pour mériter pleinement le titre de bibliothèques éditrices.

⁶³ Il s'agit d'un commentaire sur l'intérêt de l'historique des publications de la bibliothèque et de l'ajout de quelques autres références bibliographiques pour compléter la liste. <http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/services-en-plus/publications-de-la-bibliotheque/>

⁶⁴ Voir Annexe 3.

⁶⁵ Bertrand Legendre, Corinne Abensour, *Regards sur l'édition, I, Les petits éditeurs, situations et perspectives*, op. cit., p. 18.

III. Les perspectives

A partir des analyses précédentes, quelques préconisations peuvent être formulées pour donner une nouvelle dimension à l'édition en bibliothèque municipale. La professionnalisation de l'activité éditoriale, l'amélioration de la diffusion et de la promotion et le développement de l'édition numérique sont des pistes à explorer pour renforcer l'activité éditoriale des bibliothèques municipales.

1. PROFESSIONNALISER L'ACTIVITE EDITORIALE

1.1 Avoir une politique éditoriale

Les publications des bibliothèques municipales doivent s'intégrer dans le projet global d'établissement et être en harmonie avec la politique documentaire de la bibliothèque. La ligne éditoriale est donc à définir en amont, afin de constituer un catalogue cohérent sur le fond. La bibliothèque de Metz intègre ainsi ses publications dans son programme culturel et scientifique axé sur l'identité locale et le « hors les murs ». Le programme « Figures de Metz », qui met en avant l'histoire culturelle de la ville et les personnalités marquantes qu'elle a abritées, se décline ainsi à travers les différentes publications de la bibliothèque, aussi bien les *Carnets de Médamothi* que le blog de miss Média. La bibliothèque, dans le cadre de ce projet, commande des portraits à de jeunes créateurs messins afin d'enrichir les collections figurées patrimoniales. La bibliothèque, au lieu d'écrire sur des sujets dont elle a la matière, s'efforce de produire la matière sur les sujets dont elle veut parler.

Les publications doivent aussi s'inscrire dans un ensemble qui comporte plusieurs caractéristiques communes dans la forme, telles que la couverture, le format et la présentation intérieure. Développer des collections visibles, immédiatement reconnaissables par leur format, leur graphisme et leur maquette ne peut être que bénéfique à l'affirmation de l'identité de la bibliothèque en tant éditeur. La production de bulletins d'information et de journaux d'exposition ne peut se concevoir que dans la continuité, comme toutes les publications périodiques. Cela signifie des moyens réguliers et durables, à la fois humains et financiers, et le respect du planning pour tenir les délais de rédaction, de fabrication et de diffusion⁶⁶. Les autres productions doivent aussi être envisagées dans leur globalité, y compris les publications numériques. La bibliothèque municipale de Lyon s'est déjà engagée dans cette voie. En effet, les expositions virtuelles sont organisées sur un même modèle : présentation de l'exposition, repères sur l'auteur, visite virtuelle, animations en lien avec l'exposition (rencontres, projections...) et informations pratiques ; les blogs et Points d'actu sont également pensés dans une logique de collection.

Les règles de l'édition publique interdisent aux bibliothèques de mener une politique éditoriale qui dépasserait le cadre de leur fonction première, mais les missions de service public ne doivent pas être un frein à la diversification éditoriale en terme de

⁶⁶ Marion Loire, « Promouvoir les animations : la communication autour de l'action culturelle », *L'action culturelle en bibliothèque*, op. cit., p. 279-280.

support, elles peuvent au contraire être la source de nouvelles formes éditoriales susceptibles d'assurer une diffusion optimale des savoirs. L'enjeu pour les bibliothèques est de faire connaître leurs ressources et activités et de trouver en conséquence la meilleure manière de publier pour toucher les publics. La diversification des modes de médiation ne peut que servir la diffusion des contenus et partant, la bibliothèque elle-même.

1.2 Améliorer les pratiques éditoriales

1.2.1 Mieux gérer l'activité éditoriale

Le besoin de renforcement en moyens humains est manifeste, mais les bibliothèques municipales n'ont que peu d'espoir d'obtenir de leur tutelle la création d'un poste dédié à un spécialiste de l'édition. Afin que les personnels des bibliothèques aient toutefois une meilleure connaissance des pratiques éditoriales, il serait intéressant d'introduire dans la formation initiale des conservateurs et bibliothécaires des modules sur l'édition en bibliothèques, parallèlement aux cours magistraux sur l'édition. Des formations internes pourraient aussi être proposées aux bibliothécaires-éditeurs dans les domaines du droit et de la gestion dans lesquels les bibliothèques manquent parfois de professionnalisme.

Le respect du droit est autre élément à renforcer dans les bibliothèques éditrices. Les bibliothèques doivent prendre l'habitude d'établir des contrats avec leurs auteurs et de leur garantir une rétribution forfaitaire pour leur travail de rédaction. Les reproductions et photographies exploitées pour illustrer une publication doivent faire l'objet d'une autorisation de diffusion de la part des auteurs et des ayants droits, et respecter également le droit à l'image. Lorsque des manifestations orales sont diffusées, les bibliothèques ont à obtenir des intervenants la cession préalable des droits d'exploitation de leur prestation sur Internet afin que les enregistrements et vidéos puissent être écoutés ou visionnés en ligne ou téléchargés par les internautes.

Les bibliothèques éditrices doivent aussi améliorer leur gestion de leur activité éditoriale. Les bibliothèques sont peu nombreuses à utiliser les outils de gestion – compte d'exploitation prévisionnel, comptabilité analytique et fiche produit, qui sont pourtant utiles pour la fixation du tirage et du prix des publications⁶⁷. La comptabilité analytique permet de comparer les coûts réels aux coûts préétablis. La fiche produit détaille l'intégralité des coûts de production d'un ouvrage, qui, rapportés au nombre d'exemplaires produits, permettent d'établir le prix de revient unitaire. Le prix de revient est parfois calculé par les bibliothèques pour fixer, avec un coefficient multiplicateur, le prix public des ouvrages, mais les coûts de production ne valorisent pas toujours les droits d'auteur et les droits de reproduction. Des outils de gestion des stocks doivent aussi être mis en place pour suivre l'écoulement des stocks et pouvoir éventuellement programmer des réimpressions. Chaque année, il faut comparer les stocks restants avec les résultats de la diffusion au cours de l'année et depuis parution afin de réduire les stocks superflus.

⁶⁷ La Circulaire Jospin du 20 mars 1998 affirmait d'ailleurs, en évoquant les établissements publics dont l'édition n'est pas la vocation, que « les instruments d'analyse qui permettraient d'avoir une vue d'ensemble aussi bien sur le coût que sur l'utilité des publications leur font défaut », *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*, alinéa 8.

Enfin, des évaluations régulières des éditions seraient bénéfiques. Les bibliothèques municipales interrogées déplorent une évaluation insuffisante et trop empirique de leur activité éditoriale. Seules trois bibliothèques de l'échantillon pratiquent des évaluations de leurs publications ou du moins d'une partie d'entre elles, dont pourraient s'inspirer les autres bibliothèques municipales : la bibliothèque de Rennes inclut les catalogues d'exposition dans ses bilans des expositions, la bibliothèque de Lyon utilise des outils de comptage des abonnés pour son magazine TOPO et fait des débriefings après chaque publication, tandis que la bibliothèque de Dijon établit des fiches bilan et mène des enquêtes auprès du public.

1.2.1 Faire appel à des professionnels

Quand les compétences font défaut au sein de la bibliothèque pour la réalisation des publications, le recours à des prestataires extérieurs est fortement recommandé. Les bibliothèques ont l'habitude de faire appel à des graphistes et des imprimeurs professionnels pour les publications papier, elles doivent de même travailler avec des infographistes pour leurs productions numériques. En cas de mise en ligne de manifestations orales, il est important que les conditions techniques d'enregistrement soient satisfaisantes et que l'enregistrement obtenu soit retravaillé avant publication, afin d'offrir une bonne qualité d'écoute aux internautes, opérations qui peuvent aussi demander l'intervention de professionnels. Ces préconisations s'imposent d'autant plus pour les films vidéo qui nécessitent pour être réussis des infrastructures spécifiques et qui induisent donc une sous-traitance quasi systématique. Mais les bibliothèques municipales ne peuvent évidemment pas toujours se permettre de se payer les services de professionnels. Mieux vaut peut-être alors privilégier la qualité des publications sur leur quantité. Le rapprochement de plusieurs bibliothèques municipales afin d'obtenir des remises auprès de prestataires est aussi une solution envisageable pour réduire les coûts.

1.3 Envisager une gestion indépendante

1.3.1 Un service éditorial dans la bibliothèque

On constate que les financements actuels ne suffisent pas à mener une véritable politique éditoriale et que l'activité d'édition se trouve presque toujours en situation déficitaire. Le fait de disposer d'un service éditorial avec une gestion indépendante permettrait d'assurer plus de stabilité à l'activité éditoriale. Les bibliothèques municipales peuvent décider de créer un service éditorial en leur sein et de lui allouer un budget dédié. Dans ce cas, le service doit bénéficier d'une comptabilité analytique séparée et générer des ressources propres qui seront prises en compte dans l'établissement du budget de l'année suivante. Cela suppose que la bibliothèque dispose d'une régie de recettes, avec toute la lourdeur que peut impliquer ce procédé. Il ne s'agit pas dans ce cas pour le service éditorial de s'autofinancer ni de réaffecter directement ses recettes, mais d'exercer sa propre comptabilité, incluant les salaires et tous les coûts réels, afin de connaître le montant exact des recettes et de pouvoir défendre son budget et justifier ses postes auprès de la tutelle.

1.3.2 La filialisation de l'activité éditoriale des bibliothèques ?

Une deuxième solution est la filialisation des activités commerciales des bibliothèques, et pas seulement les bibliothèques municipales, sur le modèle de la Réunion des Musées nationaux (RMN), avec un statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Un établissement public est doté de la personnalité morale et assure une mission d'intérêt général. Le statut d'EPIC donnerait au service éditorial des bibliothèques un caractère commercial, ce qui signifie générer des ressources propres et rechercher une rentabilité économique. La gestion serait nécessairement beaucoup plus souple, avec la possibilité de réaffecter immédiatement les recettes. Les recettes étant dépendantes du nombre et du prix des publications vendues, il faudrait avoir une gestion prévisionnelle solide, avec une estimation préalable du montant des recettes et des dépenses. Les prix seraient fixés selon des analyses de seuils de rentabilité afin de déterminer combien il faudrait vendre d'exemplaires pour commencer à faire des bénéfices, ou du moins pour commencer à ne plus être en perte. La perspective d'un tel établissement semble bien hypothétique, tant les bibliothèques ont une tradition identitaire forte qui ne favorise pas la création d'une structure commune chargée de la commercialisation des publications. Mais ce n'est pas tant la mutualisation que la commercialisation qui poserait problème. Dans le système actuel, les publications peuvent encore être éditées à perte et tous les coûts réels (salaires, frais de structure...) ne sont pas pris en compte. Un EPIC aurait lui l'obligation d'équilibrer les recettes et les dépenses, or les succès commerciaux sont incertains pour les publications des bibliothèques. Il ne faudrait pas qu'un tel service éditorial cède, dans la crainte du déficit budgétaire, sur la qualité des publications en adoptant une politique par trop commerciale contraire aux objectifs intellectuels des bibliothèques, ni qu'il ne pratique, par une politique éditoriale exigeante, des tarifs trop élevés qui s'opposeraient à l'idéal de diffusion culturelle au plus grand nombre.

2. AMELIORER LA DIFFUSION ET LA PROMOTION DES PUBLICATIONS

2.1 Renforcer les politiques de coédition

La coédition permet aux bibliothèques de diminuer leurs charges financières, de publier à plus fort tirage et de bénéficier des réseaux de diffusion et de distribution des coéditeurs.

Les coéditions peuvent associer les bibliothèques à d'autres acteurs publics, comme les musées ou les presses universitaires. Les municipalités sont parfois à l'initiative de projets éditoriaux communs entre plusieurs institutions. Par exemple, la ville d'Orléans organise chaque année depuis 2009 une exposition patrimoniale dans le cadre du label « ville d'art et d'histoire », et publie un catalogue dans une collection dédiée auquel les bibliothèques apportent une contribution plus ou moins importante suivant les thèmes retenus. Pour l'exposition « Orléans, une ville de la Renaissance » (2009), le directeur

des bibliothèques a assuré le commissariat général de l'exposition, et plusieurs notices ont été rédigées par le personnel de la Médiathèque.

Les coéditions doivent aussi se faire avec des partenaires privés, comme l'encourage la circulaire Jospin sur l'édition publique, afin de tirer parti du savoir-faire et de la politique commerciale des éditeurs privés. Mais les bibliothèques ne représentent pas pour les entreprises privées un grand intérêt commercial, elles ont donc du mal à négocier avantageusement des collaborations durables et prennent le risque de ne pas construire leur propre identité éditoriale. Pour éviter cet écueil et conserver leur responsabilité sur les contenus et les choix de mise en forme, les bibliothèques municipales doivent avoir une politique éditoriale et inviter les coéditeurs à respecter les normes intellectuelles et visuelles des collections de la bibliothèque. Les deux partenaires, bibliothèque et éditeur privé, doivent trouver leur compte dans la coédition : pour l'un, il s'agit d'assurer la meilleure diffusion des collections et d'être rétribué pour l'apport intellectuel et documentaire apporté, pour l'autre, l'objectif est de tirer profit des ressources du domaine public et de l'image de la bibliothèque. Si elle est réussie, la coédition apparaît comme un des meilleurs moyens pour les bibliothèques d'entrer dans le monde de l'édition.

2.2 Diversifier les modes de diffusion

2.2.1 Trouver des canaux de diffusion adaptés

Le choix des canaux de diffusion est primordial pour que les publications trouvent leur public et remplissent leurs objectifs. Un bon exemple est celui de la bibliothèque de Metz : elle a créé un porte-parole numérique, Miss Média, avec l'aide du blogueur André Faber, comme support communicationnel de la bibliothèque, et cherché des modes de diffusion adaptés. Partant de la constatation que la presse gratuite touchait un vaste public, la bibliothèque a privilégié une logique d'accès en éditant un journal gratuit de 8 pages, *Le Barouf de Miss Media*, lisible par tout public mais riche de contenus. Le succès de la formule tient notamment aux strips de presse dans lesquels Miss Media rebondit sur l'actualité. L'objectif est de diffuser le journal en externe à Metz, où 50000 exemplaires sont diffusés dans 400 points de diffusion, des cafés, un cinéma, des centres socio-culturels, pour un budget de 10000 euros environ. Aller au-devant des publics, le *Barouf* à la main, fait partie de la démarche de communication. Pour les publications de niche, d'autres modes de diffusion peuvent être envisagés. On peut citer comme exemple la donation d'exemplaires de la revue *Papilles* à des restaurateurs afin qu'ils les distribuent aux clients.

2.2.2 La création de boutiques dans les bibliothèques

Pour une diffusion plus efficace des publications commercialisées, la présence d'une boutique dans les locaux de la bibliothèque, à un emplacement le plus visible et accessible possible, serait bien préférable à la vente à l'accueil telle qu'elle se pratique habituellement. La boutique présenterait naturellement les publications de la bibliothèque, mais d'autres livres dont la bibliothèque n'est pas éditeur viendraient compléter le roulement, afin d'éviter le reproche de concurrence déloyale de la part des

éditeurs privés qui profiteraient aussi du point de vente. Les recettes proviendraient surtout de la vente des produits dérivés, comme les cartes postales, les affiches, les agendas et autres souvenirs conçus à partir de l'iconographie de la bibliothèque, qui, grâce à de faibles coûts de production, peuvent générer quelques profits. Les autres ventes ne serviraient vraisemblablement qu'à compenser les dépenses. L'enjeu d'une boutique est triple : elle doit rendre service aux visiteurs, assurer une meilleure diffusion des publications des bibliothèques et rapporter des recettes pour les réaffecter ensuite à l'activité éditoriale.

2.2.3 Passer un accord avec un diffuseur et un distributeur

Une diffusion dans les locaux de la bibliothèque et par correspondance n'est pas suffisante pour assurer une large audience aux publications commercialisées, d'autres points de vente devraient être desservis par l'intermédiaire d'un diffuseur et d'un distributeur. En effet, l'auto-diffusion telle qu'elle est pratiquée actuellement n'est pas satisfaisante. Les bibliothécaires n'ont ni le temps ni les compétences de s'impliquer dans la commercialisation de la production. Il manque dans les bibliothèques municipales un service commercial qui serait en charge d'entretenir un fichier de libraires avec lesquels les bibliothèques auraient des relations suivies. Le regroupement des catalogues de plusieurs bibliothèques municipales pour convaincre des diffuseurs-distributeurs de prendre en charge leur commercialisation est une voie possible de développement. Plusieurs types de diffuseurs, spécialisés, généralistes ou régionaux, sont susceptibles de répondre aux besoins des bibliothèques. Le recours à un diffuseur spécialisé implique de trouver d'une part une cohérence dans le catalogue des diffusés, et d'autre part une adéquation entre le catalogue et la spécialisation et l'implantation du diffuseur, afin qu'il puisse toucher des points de vente adaptés. Si les bibliothèques veulent maintenir des catalogues diversifiés, elles peuvent faire appel à des diffuseurs généralistes, mais avec le risque d'avoir des représentants qui ne connaissent pas assez bien la production pour identifier les points de vente auxquels elle conviendrait et pour estimer correctement le nombre d'ouvrages à mettre en place. Enfin, une structure de diffusion-distribution régionale présente un avantage pour les bibliothèques municipales dont les publications, comme nous l'avons vu, sont souvent ancrées dans la valorisation du patrimoine ou des écrivains et artistes locaux ou régionaux, et auraient leur place dans de petits points de vente locaux.

Dans tous les cas, le recours à un diffuseur implique une harmonisation des pratiques éditoriales des bibliothèques en termes de gamme de prix et de rythme de parution. Il faut aussi souligner que le passage de l'autodiffusion à la diffusion déléguée a un coût qu'il s'agit de compenser par une augmentation des ventes, loin d'être assurée pour les publications des bibliothèques qui ne concernent qu'un public restreint. Les mises en place doivent être limitées, exceptées pour les ouvrages dont on peut escompter un succès auprès d'un public élargi. Il s'agit d'éviter des retours trop importants, d'autant plus que les points de vente ne sont pas en capacité de garder en magasin des titres qui ne sont pas des nouveautés. Avec une diffusion plus large peut aussi se poser le problème inverse des ruptures de stock et des réimpressions, à moins d'augmenter le tirage et d'entraîner des frais supplémentaires. C'est pourquoi le choix du ou des diffuseurs est primordial, afin d'ajuster les tirages et de toucher des points de vente adéquats.

2.3 Augmenter la visibilité des publications

Le signalement des publications des bibliothèques municipales est indispensable pour faire connaître l'existence d'une production éditoriale souvent méconnue.

Les bibliothèques négligent de signaler leur production aux bases professionnelles, comme Livres Hebdo, Dilicom ou Electre, or il conviendrait que les publications soient référencées comme n'importe quelle publication mise en vente. Les documents édités par les bibliothèques, qu'ils soient sous forme matérielle ou immatérielle, doivent aussi être indexés et catalogués au même titre que les autres collections de la bibliothèque.

La présentation des publications sur le site internet des bibliothèques semble être le meilleur moyen de les valoriser. Ne pas se contenter de dresser la liste des publications mais expliquer brièvement le contenu de chacune d'entre elles est encore plus souhaitable. Une recherche directe sur les sites internet des bibliothèques est le moyen le plus sûr d'accéder à la liste des publications, car les pages dédiées aux publications ne sont pas toujours facilement repérables en passant par les moteurs de recherche. Quand on fait une recherche sur Google sur « publications bibliothèque municipale », on trouve dans les sept premières pages de résultats les pages web consacrées aux publications des bibliothèques municipales de Toulouse, Reims, Dijon, Nice, Brest, Rennes, Metz, Paris Bibliothèques et Valenciennes, mais pas les pages des bibliothèques de Montpellier, Nantes, Nevers et Troyes, pour des questions d'indexation. Les publications apparaissent en effet pour ces bibliothèques sous les rubriques « catalogues d'exposition » ou « boutique ». Les publications de la bibliothèque de Roubaix n'apparaissent pas non plus car c'est le terme « médiathèque » qu'il faut employer pour avoir des résultats sur le moteur de recherche.

Pour assurer une meilleure visibilité à l'activité éditoriale des bibliothèques, il faudrait créer une base de donnée qui recenserait toutes les publications des bibliothèques, et pas seulement les bibliothèques municipales. Cette base pourrait être hébergée par le site Internet du Ministère de la Culture ou le site internet de la Bibliothèque de France, et serait indexée de manière à ce qu'elle puisse apparaître sur les moteurs de recherche.

3. DEVELOPPER L'EDITION NUMERIQUE

3.1 Apporter de la valeur ajoutée aux publications numériques

Nous avons vu en première partie la diversité des productions numériques des bibliothèques et l'intérêt qu'elles pouvaient présenter pour attirer un nouveau public. Mais il semble possible d'améliorer encore cette offre en exploitant davantage les potentialités du numérique. En effet, les publications en ligne ne sont pas toujours très agréables à lire, nécessitant trop de clics pour accéder aux pages et grossir le texte, quand ce n'est pas la police et le corps des caractères qui ne sont pas adaptés à une lecture sur écran. Les expositions virtuelles, bien que souvent réussies, sont parfois trop ancrées dans une logique de simulation de la réalité. Par exemple, l'exposition virtuelle

de la bibliothèque municipale de Lyon consacrée aux Sudre, une famille de photographes, propose des photographies des vitrines de l'exposition qui donnent une bonne visualisation de la scénographie de l'exposition, mais qui n'évitent pas les reflets⁶⁸. L'édition numérique ne fait aussi trop souvent qu'importer les pratiques traditionnelles de l'édition papier sur le web. L'utilisation de technologies innovantes et la production de contenus spécifiquement créés pour le web renouvèlent pourtant la manière de s'adresser aux usagers: le son, les vidéos, les modes collaboratifs de participation apportent une réelle valeur ajoutée aux publications numériques. Ainsi, des catalogues d'exposition mis en ligne gagneraient à être complétés par des commentaires plus détaillés et par des annexes enrichies de références bibliographiques et de liens hypertextes. Les expositions virtuelles pourraient être aussi plus interactives en permettant à chacun de choisir son parcours et le niveau de commentaires qu'il souhaite⁶⁹. Elles sont aussi l'occasion d'expliquer la genèse de l'exposition et d'inviter les internautes à découvrir les coulisses de l'exposition. Des bibliothèques ont déjà fait des efforts dans cette direction. L'exposition virtuelle consacrée à Jean Genet à la bibliothèque municipale de Lyon présente ainsi la vidéo du montage de l'exposition⁷⁰. Les expositions virtuelles de la bibliothèque de Toulouse prennent soin de présenter les origines et les acteurs des projets d'exposition. L'exposition virtuelle « Corps et corpus »⁷¹, graphiquement réussie, contient des explications sur le projet de l'exposition de porter un regard nouveau sur les collections anciennes, rares et précieuses en invitant un contemporain, Yoel Jimenez, à travailler sur ces œuvres du passé. Des focus sur l'artiste et le conservateur à l'origine du projet et l'introduction de courtes vidéos viennent enrichir et agrémenter le discours de l'exposition.

Les publications numériques devraient aussi davantage profiter de leur caractère évolutif et potentiellement participatif. Les événements comme les conférences, les colloques et journées d'étude, en plus d'être diffusés sous forme d'enregistrements sonores ou de vidéos sur le site internet des bibliothèques, pourraient ainsi être poursuivis en ligne par des dialogues interactifs entre intervenants et internautes. La publication électronique sur une page web, et non sur un simple document Pdf, des textes issus des ateliers d'écriture, donnerait aussi la possibilité aux internautes de venir enrichir la publication par de nouvelles contributions. Ces initiatives permettraient de créer un nouveau type de lien avec les usagers, mais à condition de disposer d'un administrateur à même de mettre en forme, modérer et animer les publications.

3.2 Les avantages de la diffusion numérique

3.2.1 Une large diffusion à faibles coûts

Le coût d'une publication numérique n'est pas toujours inférieur à une publication papier, à cause des prestations à payer et des droits de reproduction, mais elle permet de réduire le risque éditorial en se passant des problèmes du tirage, des coûts de stockage et de diffusion-distribution. Le modèle économique numérique privilégie une diffusion

⁶⁸ « Les Sudre, une famille de photographes » [en ligne] <http://www.bm-lyon.fr/expo/11/sudre/index.html>.

⁶⁹ Voir Françoise Juhel, « De l'action culturelle aux pratiques en réseau », *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Electre- Editions du Cercle de la librairie, 2008, p. 114.

⁷⁰ « Genet ni père ni mère. La vie et l'œuvre de Jean Genet dans les collections de la bibliothèque de Lyon » [en ligne] <http://www.bm-lyon.fr/expo/11/jean-genet/index.html>.

⁷¹ « Corps et corp(u)s » [en ligne] http://www.bibliotheque.toulouse.fr/viewPageEvent.html?page=expocorps_corpus.

constante sur la durée plutôt qu'une diffusion importante et éphémère propre au modèle éditorial traditionnel. « La vie économique du livre numérique se résumerait actuellement par des ventes d'ouvrages faibles, mais effectuées à une échelle mondiale et, sur le long terme, de façon régulière »⁷². La diffusion numérique rend donc possible la publication d'ouvrages dont les perspectives de vente se limitent à un petit nombre d'exemplaires. On voit aussi l'intérêt de l'impression numérique pour donner une seconde vie à des titres épuisés s'adressant à un public restreint et dont le faible niveau de vente ne permet pas un retraitage. Dans le système éditorial classique, les bibliothèques, à cause de réimpressions coûteuses et risquées, ne peuvent rentabiliser leur activité par une valorisation de leur fonds. Des tirages longs sont en effet nécessaires pour amortir les coûts fixes entraînés par la fabrication de matrices d'impression. L'impression numérique permet désormais de recourir à l'édition à très petits tirages à des prix concurrentiels, car la quantité imprimée n'a plus d'incidence sur le coût unitaire. Les fichiers numériques permettent de réimprimer en fac-similé l'ouvrage en autant d'exemplaires que nécessaires et leur conservation dans une bibliothèque numérique donne la possibilité de les reproduire sur demande et sans délai. Les techniques numériques présentent donc des avantages certains en termes de réduction des stocks, de publication de textes à faible espoir de ventes, de réimpression de titres épuisés et d'impression à l'unité.

1.1.2 Les partenariats avec les éditeurs

Les partenariats entre bibliothécaires et éditeurs trouvent de nouvelles expressions dans cet environnement numérique⁷³. Il s'agit, comme dans le cadre de l'édition papier, de négocier les droits des documents iconographiques détenus par les bibliothèques, ou de réfléchir à de nouvelles formes de diffusion, comme la mise en ligne de textes libres de droit ou de textes récents dans des bibliothèques numériques. Les bibliothèques peuvent s'associer à des éditeurs privés pour l'édition à la demande de documents numériques et la fourniture aux usagers. Des bibliothèques municipales ont déjà mené des entreprises de ce type au début des années 2000 en passant des accords avec Phénix Editions/Librissimo⁷⁴. La société éditrice se charge de numériser certains documents anciens et rares des bibliothèques lors d'une première commande, puis de les imprimer à l'unité ou en court tirage. Les titres numérisés sont virtuellement disponibles sur la librairie en ligne Librissimo. Les bibliothèques peuvent mener une politique éditoriale en créant des collections à partir des ouvrages numérisés et réédités en petits tirages. C'est ainsi qu'est née la « Nouvelle bibliothèque bleue » qui republie les textes les plus significatifs de la « Bibliothèque bleue » de Troyes. Une autre forme de partenariat entre bibliothèques et éditeurs concerne la réédition dans des bibliothèques numériques d'ouvrages sous droits mais épuisés. Un exemple est le partenariat qui lie la bibliothèque de Université libre de Bruxelles et les Editions de l'Université de Bruxelles⁷⁵. L'éditeur fournit un exemplaire papier des ouvrages à intégrer à la

⁷² Charlotte Nikitenko « De l'édition traditionnelle à l'édition numérique », *La publication en ligne*, dir. Charlotte Nikitenko, Peter Stockinger, Paris : HERMES Science Publications, 2001, p. 19-44.

⁷³ Dominique Arot, *Les partenariats des bibliothèques*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib ; Association pour la diffusion de la pensée française, 2002, p. 27.

⁷⁴ Sur l'exemple de la bibliothèque municipale de Troyes, voir Thierry Delcourt, Henri Le More, « Un nouveau service pour les lecteurs. La reproduction de livres à la demande à la bibliothèque de Troyes », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n°5, 2001, p. 94-102 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0094-001>.

⁷⁵ Françoise Vandooren, Cécile Gass, « Giving new life to out-of-print books : when publishers' and libraries' interests meet », *Learned Publishing*, 21, 3, 2008, p. 187-192 [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/28/99/85/PDF/Article-LearnedPublishing-Vandooren-Gass-POSTPRINT.pdf>.

bibliothèque numérique et la bibliothèque se charge de numériser le document et de le mettre en ligne, grâce à son savoir-faire et ses compétences techniques. Le site web de la bibliothèque numérique, indexé par les moteurs de recherche, dédie une page à la promotion du catalogue de l'éditeur partenaire. Les livres numérisés apparaissent également sur le catalogue en ligne de l'éditeur. Les bibliothèques, en position de rééditeur, remplissent leur mission de diffusion, tandis que les éditeurs gagnent une meilleure visibilité de leurs livres et de leurs collections sur internet et un impact positif sur la vente de leurs autres livres. Pour les lecteurs, cette entreprise de réédition est très positive puisque les documents numériques peuvent être utilisés pour la recherche, l'enseignement et tout usage privé, et que les téléchargements, copies, impression, et copier-coller du texte sont autorisés.

3.2.3 Une offre numérique commercialisée

On pourrait aussi imaginer la définition d'une politique commerciale en matière d'offre numérique. Les bibliothèques, on le sait, sont encouragées à refuser de faire payer ou de recevoir des redevances pour l'accès aux contenus du domaine public de leurs collections⁷⁶. Mais elles peuvent vendre leurs propres publications mises en ligne si les droits d'exploitation numériques leur sont acquis. Actuellement, les publications des bibliothèques municipales font l'objet d'une diffusion numérique gratuite, même si la version papier était payante. La bibliothèque de Nevers met ainsi en ligne gratuitement toutes ses publications, autrefois diffusées commercialement par la Société académique du Nivernais. Il en est de même pour les actes de colloque édités par la bibliothèque de Valenciennes. Les bibliothèques sont en effet partisans du libre accès à leurs ressources numériques, mais elles pourraient procéder à des arbitrages entre ce qui peut être mis gratuitement à disposition du public et ce qui peut faire l'objet d'une offre numérique payante. Dans le cas précité où les publications ne sont plus commercialisées ou épuisées, les bibliothèques pourraient donner libre accès au texte sur internet, mais en instaurant une sorte d'offre « premium » pour tous les services en plus, téléchargement, impression... Les bibliothèques pourraient aussi vendre directement sous format numérique les publications encore commercialisées, avec un système de vente au titre ou de mise à disposition du catalogue contre souscription d'un abonnement. Si toutefois le choix était fait d'une diffusion en ligne gratuite, quelques éléments de l'édition numérique (annexes...) pourraient être soumis à un téléchargement payant, afin de ne pas nuire à la diffusion des publications papier.

3.3 Assurer la visibilité et la pérennité des publications numériques

Les publications numériques des bibliothèques municipales gagneraient à être présentées sur une plateforme de diffusion mutualisée afin d'accroître leur visibilité. Nous avons vu que les bibliothèques municipales faisaient usage de plateformes commerciales comme Issuu ou Calaméo pour diffuser leurs publications en ligne. Ces sites de partage

⁷⁶ Voir sur les enjeux du libre accès Ghislaine Chartron, « Quelle redistribution du pouvoir dans l'espace documentaire académique ? », *Enjeux politiques du document numérique*, Paris : ADBS Editions, 2010, p. 71-88.

proposent des visionneuses satisfaisantes mais n'offrent pas de garanties d'archivage pérenne. Et quelle assurance les bibliothèques ont-elles de pouvoir continuer à utiliser ces outils gratuitement ? Ces sociétés se donnent en outre le droit de diffuser et exploiter les contenus que les bibliothèques déposent. La création d'une plateforme institutionnelle de diffusion, à l'image de ce qui existe pour les archives ouvertes, serait encore une fois souhaitable.

L'édition numérique est perçue comme trop volatile par certaines bibliothèques municipales, qui préfèrent poursuivre une activité éditoriale traditionnelle. La pérennisation des publications numériques est donc un élément auquel les bibliothèques municipales doivent être attentives. En effet, les publications numériques ont vocation, comme les publications papier, à constituer la mémoire de la bibliothèque et venir enrichir les collections de la bibliothèque. Elles doivent donc faire l'objet d'un archivage et d'une organisation raisonnée afin que les usagers puissent y avoir accès et les mettre en relation avec les autres contenus documentaires de la bibliothèque. Les différents supports, papier et numériques, doivent trouver une cohérence dans leur manière conjointe de porter le projet documentaire et culturel de la bibliothèque, et s'enrichir mutuellement. C'est l'essence des propos que tient Bernard Huchet au sujet des publications liées à l'action culturelle, mais qui peuvent être élargis à l'ensemble des publications : « au lieu qu'on fasse des collections un motif de circonstance, un prétexte boiteux à des programmations qui s'éparpillent, on pourra se prescrire l'objectif de les enrichir concrètement par le moyen de manifestations précises, programmées et conçues pour un public immédiat, certes, mais aussi pour le rôle qu'auront à jouer leurs traces dans ce schéma documentaire d'ensemble »⁷⁷.

⁷⁷ Bernard Huchet, « Publications et trace », *L'action culturelle en bibliothèque*, dir. Bernard Huchet, Emmanuèle Payen, Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2008, p. 251.

Conclusion

Les circonstances ont joué en faveur du développement de l'activité éditoriale des bibliothèques municipales : l'intérêt porté au patrimoine écrit et graphique, l'élargissement des publics, les facilités de publication grâce au développement de l'outil informatique et aujourd'hui les nouvelles possibilités de diffusion à l'ère d'Internet. L'environnement numérique incite plus encore aujourd'hui les bibliothèques à la production de contenus, renforçant un positionnement vers l'éditorial. Les publications des bibliothèques municipales sont aussi nombreuses que variées, et leur qualité scientifique et culturelle est désormais servie par une présentation de plus en plus soignée.

S'il est incontestable, au vu des nombreux exemples donnés dans ce mémoire, que les bibliothèques municipales ont une activité éditoriale soutenue et diversifiée, on peine cependant à leur accorder le statut d'éditeur en l'absence de politique éditoriale clairement établie et de moyens humains et financiers pour la mener à bien. Les publications, éditées au gré des circonstances, expositions, colloques, sont rarement envisagées dans un programme éditorial global, et sont trop diverses dans leur forme et leur style pour être associées à l'image de la bibliothèque. On le voit, l'absence de poste dédié à l'édition ne favorise pas le développement d'une politique éditoriale, qui nécessite un grand investissement en temps de travail, une réflexion sur le long terme et une reconnaissance par l'autorité de tutelle afin d'obtenir les financements conséquents. La diffusion est l'autre « talon d'Achille », pour reprendre l'expression de Philippe Hoch⁷⁸, des bibliothèques municipales, qui n'ont pas l'envergure des grands établissements comme la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information.

La création de services éditoriaux plus autonomes, la professionnalisation des pratiques éditoriales, la diversification des sources de financements et l'amélioration de la diffusion, portée par des projets de mutualisation, sont autant de pistes à explorer pour promouvoir l'importante activité éditoriale des bibliothèques municipales. Les possibilités offertes par l'édition numérique ouvrent également de nouvelles perspectives aux bibliothèques municipales, mais elles ne dispensent pas des interrogations préalables à toute définition d'une politique éditoriale. Quelles sont les spécificités de la bibliothèque à mettre en avant ? Quel message les publications doivent-elles transmettre ? Quels sont les publics potentiels et les meilleurs moyens de diffusion et de communication pour les atteindre ? L'avenir de l'édition en bibliothèque dépendra de la faculté des bibliothèques à intégrer l'activité éditoriale au projet global de l'établissement, à créer de la valeur ajoutée et à choisir des canaux de diffusion diversifiés et complémentaires, afin d'avoir une stratégie de publication multicanaux adaptée aux objectifs qu'elle se donne. Les bibliothèques ne sauraient cependant se substituer aux éditeurs ni leur faire une concurrence déloyale, en maintenant leur politique éditoriale dans la cadre des missions de service public, et en coopérant le plus souvent possible quand les partenariats sont profitables aux deux parties.

Un investissement dans l'activité apparaît en conclusion profitable à plus d'un titre. Excellent instrument de valorisation des collections et de l'action culturelle des bibliothèques, les publications constituent une sorte de vitrine pour les bibliothèques municipales qui ont intérêt, et plus que jamais dans les temps actuels de restriction budgétaire, à démontrer leur valeur sociale et culturelle dans la cité.

⁷⁸ Philippe Hoch, « Les bibliothèques éditrices », op. cit., p. 230.

Bibliographie

Généralités

AROT, Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib ; Association pour la diffusion de la pensée française, 2002.

BARLUET, Sophie. *Rapport Livre 2010 : pour que vive la politique du livre*, 2007 [en ligne] http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/barluet/livre_2010.pdf.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Référentiel des emplois et des compétences*, novembre 2006 [en ligne] http://www.bnf.fr/emploi/pdf/referentiel_emplois_compétences.pdf.

BOUVAIST, Jean-Marie. *Pratiques et métiers de l'édition*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1991.

BRUILLON Michel ; DUCAS Sylvie. *Les professions du livre : édition, librairie, bibliothèque*. Paris : Ellipses, 2006.

Bulletin des bibliothèques de France. Dossier édition, 2004, t. 49, n° 3 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2004/3>.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Charte des bibliothèques*, 1991 [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1096>.

CORDIER, Alain ; FONTAINE, Bernard ; LÊ NHAT BINH. *Mission d'audit et de modernisation. Rapport sur la chaîne du livre. Juillet 2007* [en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//074000439/0000.pdf>.

DEVILLE, Jacques. « Les bibliothèques dans le marché du patrimoine écrit et graphique », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 45, n° 2, 2000, p. 52-62.

LEGENDRE, Bertrand. *Les métiers de l'édition* (4^e édition), Paris : Electre – Editions du Cercle de la Librairie, 2007.

LEGENDRE, Bertrand ; ABENSOUR, *Regards sur l'édition, I, Les petits éditeurs, situations et perspectives*, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, D_{DAI}, 2007.

LEGENDRE, Bertrand. « Les enjeux de la distribution », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 3, 2004, p. 5-9 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-03-0005-001>.

MOUREN, Raphaële (dir.). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Electre – Éditions du Cercle de la Librairie, 2007.

GABAUDE Elsa | DCB 20 | Mémoire d'étude | janvier 2012



PAYEN, Emmanuèle (dir.). *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2004.

PEDOT, Béatrice, « La coopération dans la chaîne du livre. Vers une interprofession », SANZ, Pascal (dir.), *Guide de la coopération en bibliothèques*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2009, p. 193-201.

ROBIN, Christian. *Pratiques de gestion éditoriale*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2000.

ROUET, François. *Le livre : mutations d'une industrie culturelle*. Editions 2007, Paris : La Documentation française, 2007.

ROUET, François. « Diffusion et distribution : place et enjeux pour la filière du livre et l'offre non marchande des bibliothèques », *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*. Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2004, p. 125-142.

SALAUN, Jean-Michel (dir.), *Economie et bibliothèques*. Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 1997.

SCHIFFRIN, André. *L'édition sans éditeurs*, Paris : La Fabrique éditions, 1999.

SCHIFFRIN, André. *Le contrôle de la parole : l'édition sans éditeurs, suite*, Paris : La Fabrique éditions, 2005..

UNESCO, *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, 1994 [en ligne]

Édition publique

ABBO, Béatrice. *Les boutiques de musées : un exemple de relations entre le monde commercial et le monde muséal*, mémoire de DEA, Enssib, 1993.

GROSHENS, Jean-Claude. *Sur les relations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'industrie éditoriale : rapport au Premier ministre*, 1997 [en ligne] <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/984000042/0000.pdf>

HUA, Régine, *Les éditions de la RMN*, Mémoire d'étude, Enssib, 1992.

HUBERT, Nicolas. « L'édition universitaire et de recherche publique française en mutation. La progressive adaptation aux règles de droit commun de la concurrence », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, t.51, n° 5, p. 49-57 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0049-009>.

JOSPIN, Lionel, *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État* [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000204563&dateTexte>

JOSPIN, Lionel, *Circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique* [en ligne] http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/05/cir_26329.pdf.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Les différentes formes de coédition des éditeurs publics* [en ligne] http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Les_diff%C3%A9rentes_formes_de_co%C3%A9dition.pdf.

LEVY-ROSENWALD, Marianne. *Rapport du médiateur de l'édition publique pour l'année 2009*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, décembre 2010 [en ligne] <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/114000032/0000.pdf>.

Edition numérique

AMAR, Muriel, « Enjeux des collections numériques en bibliothèque », *La publication en ligne*, Charlotte NIKITENKO, Charlotte, STOCKINGER, Peter (dir), Paris : HERMES Science Publications, 2001, p. 193-208.

BASTIAN-DUPLEIX, Isabelle. « Édition : quels livres en ligne ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 3, p. 36-42 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-03-0036-007>.

BOGROS, Olivier. « Numérisation des textes et bibliothèques publiques, *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2004, p. 233-241.

BOURGEOIS, Jean-Manuel, « L'avenir des bibliothèques et de l'édition dans le contexte de l'édition électronique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 6, p. 62-64 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-06-0062-007>.

BROUDOUX, Évelyne ; CHARTRON, Ghislaine (dir.). *Document numérique et société*. Actes de la conférence organisée dans le cadre de la Semaine du document numérique à Fribourg (Suisse) les 20 et 21 septembre 2006, Paris : ADBS Éditions, 2006.

CALENGE, Bertrand. « Editeurs (et bibliothécaires) face au numérique », blog Carnet de notes, post du vendredi 9 janvier 2009 [en ligne] <http://bccn.wordpress.com/2009/01/09/editeurs-et-bibliothecaires-face-au-numerique/>.

CHARTRON, Ghislaine. « Quelle redistribution du pouvoir dans l'espace documentaire académique ? », *Enjeux politiques du document numérique*, Paris : ADBS Editions, 2010, p. 71-88.

CHARTRON, Ghislaine ; SALAÛN, Jean-Michel. « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 2, p. 32-42 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0032-003>.

GUEGUEN, Katell. « Production numérique éditoriale : évolution des métiers et renouvellement des médias », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 4, p. 87-88 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0087-014>.

JACQUESSON, Alain ; RIVIER, Alexis. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux* (nouvelle édition). Paris : Electre – Éditions du Cercle de la librairie, 2005.

LE LOARER, Pierre. « L'édition électronique : rôles des médiateurs et nouveaux rapports au savoir », *Publications et lectures numériques : problématique et enjeux*, colloque organisé par l'École de bibliothéconomie et de sciences de l'information (Université de Montréal), 14 mai 2002, 70^e congrès de l'Acfas à l'Université Laval, [en ligne] http://www.ebsi.umontreal.ca/rech/acfas2002/le_loarer.pdf,

LUPOVICI, Christian. L'évolution du rôle des bibliothécaires et documentalistes dans le cadre de la bibliothèque numérique, *Usages et pratiques dans les bibliothèques numériques*, PAPY Fabrice (dir.), Paris : Hermès Science Publications – Lavoisier, 2007, p. 293-307.

LUPOVICI, Christian, « Les bibliothèques et le défi de l'édition électronique », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 41, n° 1, 1996 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-01-0026-003>.

MAUREL, Lionel. *Bibliothèques numériques : le défi du droit d'auteur*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2008.

NIKITENKO, Charlotte ; STOCKINGER, Peter. *La publication en ligne*, Paris : Hermès Science Publications, 2001.

PAPY, Fabrice (dir.). *Usages et pratiques dans les bibliothèques numériques*. Paris : Hermès Science Publications – Lavoisier, 2007.

PATINO, Bruno. *Le devenir numérique de l'édition : du livre objet au livre droit*. Rapport sur le livre numérique. Juin 2008 [en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//084000381/0000.pdf>.

SALAÜN, Jean-Michel. Bibliothèques et services d'information dans le mouvement du libre accès aux ressources scientifiques. AUBRY Christine ; JANIK Joanna (dir.). *Les archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*. Paris : ADBS Éditions, 2005, p. 269-289.

SALAÜN, Jean-Michel ; VANDENDORPE, Christian (dir.). *Les défis de la publication sur le web : hyperlectures, cybertextes et méta-éditions*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2004.

SALAUN, Jean-Michel. « Aspects économiques du modèle éditorial sur internet », *Communication et langages*, n° 130, 2001, p. 47-58. [en ligne] http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/colan_0336.

Bibliothèques éditrices

AZIZA, Emmanuel. « Entre service public et marché : quelques leçons des services d'édition de deux bibliothèques nationales », SALAÛN, Jean-Michel (dir.). *Économie et bibliothèques*. Paris : Electre – Éditions du Cercle de la Librairie, 1997, p. 85-89.

AZIZA, Emmanuel. *L'Activité éditoriale en bibliothèque : étude s'appuyant sur des exemples français et anglais*. Mémoire de DEA soutenu à l'université Lyon 3, Lyon, 1996.

BESLON, Christophe. « Une bibliothèque éditrice : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 2, p. 63-69 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0063-008>.

BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa. Une relecture du champ de la bibliothèque académique par ses potentialités éditoriales, BROUDOUX, Evelyne ; CHARTRON, Ghislaine (dir.). *Document numérique et société. Actes de la conférence organisée dans le cadre de la Semaine du document numérique à Fribourg (Suisse) les 20 et 21 septembre 2006*, Paris ADBS Éditions, 2006, p. 87-105.

CROUZET DAURAT, Pierrette. « La politique éditoriale de la Bibliothèque nationale », *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 157, 4e trimestre 1992, p. 68.

DELCOURT, Thierry ; LE MORE, Henri « Un nouveau service pour les lecteurs : la reproduction de livres à la demande à la bibliothèque de Troyes », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n° 5, 2001, p. 94-102 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0094-001>.

GERMAIN, Marie. *La bibliothèque productrice : de l'accès au savoir à la production de connaissances, vers un changement de paradigme ?* Mémoire d'étude, Enssib, janvier 2008 [en ligne]

HOCH, Philippe. « Les bibliothèques éditrices », PAYEN, Emmanuèle (dir.). *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*. Paris : Electre – Éditions du Cercle de la librairie, 2004, p. 209-232.

HORAVA, Tony. « Libraries as Publishers ; Publishers as Libraries : Where Do we Go from Here ? », *Against the Grain*, September 2008, vol. 20, Issue 4, p. 46-52 [en ligne] <http://www.against-the-grain.com/>.

Library publishing services : strategies for success. Report on a Research Project Conducted by the Libraries of Purdue University, Georgia Institute of Technology, and University of Utah, novembre 2011 [en ligne]

LIEBER, Claudine. « Ah, vous écrivez ? Petite étude sur les publications des conservateurs d'Etat », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, n° 4, 2001, p. 71-77 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-04-0071-009>.

PETITFOUR, Marie-Hélène, *Quand la bibliothèque se livre. Bibliothèques et édition : fausses amies ou vraies partenaires ?* Mémoire d'étude, Enssib, janvier 2009 [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-21204>.

VALLET, Catherine. « Les publications des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, n° 5, p. 457-459.

VANDOOREN, Françoise ; GASS, Cécil. « Giving New Life to Out-of-print Books: when Publishers' and Libraries' Interests Meet ». *Learned Publishing*, Volume 21, Number 3, July 2008, p. 187-192 [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/28/99/85/PDF/Article-LearnedPublishing-Vandooren-Gass-POSTPRINT.pdf>.

Action culturelle et production de contenus

GAUTIER, France. *Concevoir une exposition virtuelle en bibliothèque : enjeux et méthodologie*, mémoire d'étude, 2002.

HUCHET, Bernard. « Publications et trace », HUCHET, Bernard, PAYEN, Emmanuèle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2008, p. 237-252.

JUHEL, Françoise. « De l'action culturelle aux pratiques en réseau », *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2008, p. 113-122.

LOIRE, Manon. « Promouvoir les animations : la communication autour de l'action culturelle », HUCHET, Bernard ; PAYEN, Emmanuèle [dir.], *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Electre– Editions du Cercle de la librairie, 2008, p. 277-288.

PAYEN, Emmanuèle. « Action culturelle et production de contenus », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 56, n° 1, p. 20-25 [en ligne] <http://www.bbf.enssib.fr/>

Webographie

Sites internet

Arald <http://www.arald.org>

Bibliothèques de Blois <http://biblio.ville-blois.fr/>

Bibliothèque de Rennes Métropoles <http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/>

Bibliothèque de Toulouse <http://www.bibliotheque.toulouse.fr/>

Bibliothèque de Romorantin-Lanthenay
<http://www.mediatheque.romorantin.com/?tag=bibliotheque-de-romorantin-lanthenay>

Bibliothèque de Valenciennes <http://bibliotheque.valenciennes.fr/>

Bibliothèque Mériadeck de Bordeaux
<http://bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgFicheOrga&classofcontent=organisme&id=304>

Bibliothèque municipale de Dijon <http://www.bm-dijon.fr/opacwebaloes/index.aspx>

Bibliothèque municipale de Lyon <http://bm-lyon.fr>

Bibliothèque municipale de Nantes
<http://www.bm.nantes.fr/Portail/Site/Typo3.asp?lang=FR&id=2>

Bibliothèque municipale de Nice <http://www.bmvr-nice.com/fr/opacwebaloes/index.aspx>

Bibliothèque municipale de Reims <http://www.bm-reims.fr>

Bibliothèques d'Orléans <http://www.bm-orleans.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION>

Bibliothèques médiathèques de Metz <http://bm.metz.fr/clientbookline/home.asp>

Bibliothèques municipales de Brest <http://applications002.brest-metropole-oceane.fr/VIPBI21/Interligo.Web.Front/front.aspx>.

Bibliothèques municipales de Chambéry <http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/index.aspx>

Bibliothèques municipales de Grenoble <http://www.bm-grenoble.fr/>

Carré d'art bibliothèques <http://bibliotheque.nimes.fr/>

Centre Flaubert <http://flaubert.univ-rouen.fr/>

Centre national du livre <http://www.centrenationaldulivre.fr/>.

Fédération interrégionale du livre et de la lecture <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Lectura, le portail des bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes
<http://www.lectura.fr>

Legifrance <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Médiathèque de Nevers <http://mediatheque.ville-nevers.fr/>.

Médiathèque de Roubaix <http://www.mediathequederoubaix.fr>

Médiathèques de Montpellier <http://mediatheque.montpellier-agglo.com/>

Musée Jules Verne http://www.nantes.fr/julesverne/actu_boutique.htm

Paris Bibliothèques <http://www.paris-bibliothèques.org/>

Syndicat national de l'édition <http://www.sne.fr/>

Blogs et netvibes

Association des Amis des Bibliothèques de Dijon <http://amis-bmdijon.over-blog.com/>.

Bertrand Calenge : Carnet de notes <http://bccn.wordpress.com/>.

Bibliobsession. Le blog de Silvae, bibliobsédé des bibliothèques.
http://www.bibliobsession.net/?doing_wp_cron=1325585040.

Bmol <http://www.bmol-grenoble.info/> ;

Dimensions ados <http://www.dimensionados.fr/> ;

Le mur de Berlin <http://blog.lemurdeberlin.toulouse.fr/>

On lit trop <http://www.on-lit-trop.fr/> ;

Salon du livre d'artiste – Nîmes
http://www.netvibes.com/bibliothequepatrimoine#Artistes_%3A_peintre%2C_graveur.

Trollire <http://trollire.bm-grenoble.fr/>

Tuner de Brest <http://www.tunerdebrest.fr/>

Table des annexes

1. QUESTIONNAIRE SUR L'ACTIVITE EDITORIALE DES BIBLIOTHEQUES	60
2. LISTE DES BIBLIOTHEQUES INTERROGEES.....	63
3. PRESENCE DES PUBLICATIONS DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DANS LES CATALOGUES DES AUTRES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES..	64

1. Questionnaire sur l'activité éditoriale des bibliothèques

Nom de l'établissement :

Volume des collections et spécificités :

Budget annuel de la bibliothèque :

Nombre d'inscrits :

Effectif du personnel de la bibliothèque :

Nom, prénom, fonctions et adresse mail de la personne ayant rempli le questionnaire :

1. Quelles publications éditez-vous ?
 - Catalogues des collections
 - Catalogues de fonds spécialisés
 - Editions scientifiques
 - Bibliographies
 - Catalogues d'exposition
 - Petit journal d'expositions
 - Expositions virtuelles
 - Beaux livres sur trésors de la bibliothèque
 - Actes de colloques
 - Recueils de textes après un atelier d'écriture
 - Revues de la bibliothèque
 - Bulletins d'information
 - Blogs et wikis
 - Autres (Précisez)

2. Citez les dernières publications de la bibliothèque (sur les 12 derniers mois).

3. Vos publications s'inscrivent-elles dans un programme global, une collection ?

4. A quel public sont destinées les publications de la bibliothèque ?
 - Chercheurs, spécialistes
 - Public cultivé
 - Grand public
 - Public interne
 - Collectivité
 - Autres (Précisez)

5. Quel est le tirage moyen ? Quelle est la périodicité ? (selon le type de publications)
6. Quel format privilégiez-vous pour vos publications ? Si le support est papier, quel type et qualité de papier utilisez-vous ?
7. a) Vos publications sont-elles gratuites ou payantes ?
b) Le cas échéant, à quel prix sont-elles vendues ? Comment s'établit la politique tarifaire ?
8. a) Existe-t-il un service des éditions dans la bibliothèque ?
 - Oui
 - Non
 b) Si non, dans quel(s) service(s) l'activité d'édition est-elle intégrée ? Combien de personnes sont en charge de l'activité éditoriale ?
9. Quel est le mode de financement ?
 - Budget de fonctionnement de la bibliothèque
 - Subventions du ministère de la Culture
 - Association des amis de la bibliothèque
 - Associations nationales et régionales (FILL, Agences régionales du livre)
 - Coédition
 - Délégation à un éditeur extérieur
 - Mécénat
 - Autres (Précisez)
10. Quel est le budget annuel (hors personnel) consacré aux activités d'édition ?
11. Comment se fait la gestion (cadre du budget général, cadre d'un budget annexe, gestion assurée par une association...) et quelles sont les difficultés rencontrées ?
12. a) Qui sont les auteurs des publications ?
 - Des personnels de la bibliothèque
 - Des universitaires
 - Des écrivains
 - Autres (Précisez)
 -
 b) Elaborez-vous des contrats d'auteur ?
 - Oui
 - Non
13. Hors coédition, faites-vous appel à des prestataires de services pour la réalisation des maquettes, la mise en pages, l'iconographie ?
14. Quel est le mode de fabrication ?
 - Fabrication interne (service de reprographie ou imprimerie de la bibliothèque)
 - Imprimeur institutionnel (service de la tutelle)
 - Marché avec imprimeur privé
 - Autres (Précisez)

15. Quel est le mode de diffusion et de commercialisation ?

- Dons et échanges
- Vente à l'unité dans la bibliothèque
- Vente par correspondance
- Vente en librairie
- Utilisation du réseau de diffusion du coéditeur
- Diffusion numérique
- Autres (Précisez)

16. Quel est l'état des stocks dans la bibliothèque (volume des stocks pour les titres non épuisés, nombre de titres épuisés) ?

17. Comment se font la promotion et la valorisation des publications ?

18. a) Procédez-vous à des évaluations de votre activité d'édition ?

- oui
- non

b) Si oui, quels outils d'évaluation utilisez-vous (outils de comptage statistique, enquêtes de public, réunions de debriefing, ...) ?

19. a) L'activité d'édition est-elle déficitaire ou bénéficiaire ?

b) Comment sont utilisées les recettes éventuelles ?

20. Quelles améliorations seraient profitables selon vous à votre activité d'édition ?

2. Liste des bibliothèques interrogées

Bibliothèques ayant répondu au questionnaire

Bibliothèques de Blois
Bibliothèque de Rennes Métropoles
Bibliothèque de Toulouse
Bibliothèque de Valenciennes
Bibliothèque Mériadeck de Bordeaux
Bibliothèque municipale de Dijon
Bibliothèque municipale de Lyon
Bibliothèque municipale de Nantes
Bibliothèque municipale de Nice
Bibliothèque municipale de Reims
Bibliothèques d'Orléans
Bibliothèques municipales de Brest
Médiathèques de Montpellier

Entretiens menés

Bibliothèque de Valenciennes : Marie-Pierre Dion
Bibliothèques médiathèques de Metz : André-Pierre Syren et Marie-Paule Doncque
Paris Bibliothèques : Marie-Brigitte Metteau

3. Présence des publications des bibliothèques municipales dans les catalogues des autres bibliothèques municipales

Publications	Blois	Bordeaux	Brest	Dijon	Lyon	Metz	Montpellier	Nantes
<i>Quand le crayon attaque : images satiriques et opinions publiques</i> (Blois)	oui	non	non	oui	non	non	non	non
<i>La maison des trois ours : Hommage à Rojankovski</i> (Blois)	oui	non	non	oui	non	non	non	non
<i>Le Livre en son jardin</i> (Bordeaux)	non	oui	non	non	oui	non	non	non
<i>Montesquieu-Voltaire : dialogue des Lumières de Bordeaux à saint Petersbourg</i> (Bordeaux)	non	oui	non	non	non	non	non	non
<i>Yves Picquet, livres de compagnonnage, 1984-2010</i> (Brest)	non	non	oui	non	non	non	non	non
<i>Brest en bulles</i> (Brest)	non	oui	oui	non	non	non	non	non
<i>Marc Pessin : un graveur et des poètes</i> (Dijon)	non	non	non	oui	non	non	non	non
<i>Voix enluminées de Cîteaux</i> (Dijon)	non	non	non	oui	non	non	non	non
<i>Etienne Dolet (1509-1546), l'encre et le feu</i> (Lyon)	non	non	non	non	oui	non	non	non
<i>Gryphe</i> (Lyon)	non	oui	non	non	oui	non	oui	non
<i>Bibliothèques offertes</i> (Metz)	non	non	non	non	oui	oui	oui	non
<i>Dentelles, fanfares et mosaïques</i> (Metz)	non	non	non	non	non	oui	non	non
<i>Femmes à l'époque des empereurs de Chine</i> (Montpellier)	non	oui	non	non	non	non	oui	non
<i>Léo Malet revient au bercail</i> (Montpellier)	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	oui
<i>Paul Louis Rossi : paysage intérieur inscape</i> (Nantes)	non	non	non	non	non	non	non	oui
<i>Marcel Schwob : l'homme au masque d'or</i> (Nantes)	non	non	non	non	non	non	non	oui
<i>Carl Norac, collectionneur d'instant</i> (Orléans)	oui	non	non	non	non	non	non	non
<i>Dix siècles de reliures de la Bibliothèque municipale d'Orléans</i> (Orléans)	oui	non	oui	non	non	non	non	non
<i>Voyages à vélo du vélocipède au vélib'</i> (Paris)	non	non	non	non	oui	non	non	non
<i>JOSSOT caricatures. De la</i>	oui	oui	non	non	non	non	oui	oui

<i>révolte à la fuite en Orient (Paris)</i>								
<i>Global books. Les livres d'artistes de Gervais Jassaud (Reims)</i>	oui	non						
<i>Emmanuel Peillet photographe (Reims)</i>	non	non	oui	non	non	oui	oui	oui
<i>Le roi Arthur, une légende en devenir (Rennes)</i>	non	oui	non	non	oui	non	oui	oui
<i>Guillevic avec les autres (Rennes)</i>	non	non	oui	non	non	non	non	oui
<i>Livres en forme(s) pop up et compagnie (Toulouse)</i>	non							
<i>Edmund Dulac 1882-1953 de Toulouse à Londres (Toulouse)</i>	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui
<i>Les amours de Lucas et Claudine (Troyes)</i>	non	non	non	non	oui	non	oui	non
<i>Pierre de Troyes, dit Pierre de Mangeur, maître du XIIIe siècle (Troyes)</i>	non							
<i>La Représentation de l'invisible : trésors de l'enluminure romane en Nord-Pas-de-Calais (Valenciennes)</i>	non	non	non	oui	non	non	non	non
<i>El Vie est bell ! : les "concerts" de Jules Mousseron (Valenciennes)</i>	non	oui	non	non	non	non	non	non

Publications	Orléans	Reims	Rennes	Toulouse	Valenciennes
<i>Quand le crayon attaque : images satiriques et opinions publiques (Blois)</i>	non	non	non	non	non
<i>La maison des trois ours : Hommage à Rojankovski (Blois)</i>	non	non	non	non	non
<i>Le Livre en son jardin (Bordeaux)</i>	non	non	non	non	non
<i>Montesquieu-Voltaire : dialogue des Lumières de Bordeaux à saint Petersburg (Bordeaux)</i>	non	non	non	non	non
<i>Yves Picquet, livres de compagnonnage, 1984-2010 (Brest)</i>	non	non	oui	non	non
<i>Brest en bulles (Brest)</i>	non	non	oui	non	non
<i>Marc Pessin : un graveur et des poètes (Dijon)</i>	non	non	non	non	non
<i>Voix enluminées de Cîteaux (Dijon)</i>	oui	oui	oui	non	non
<i>Etienne Dolet (1509-1546), l'encre et le feu (Lyon)</i>	non	non	non	non	non
<i>Gryphe (Lyon)</i>	oui	oui	non	oui	oui
<i>Bibliothèques offertes (Metz)</i>	non	oui	oui	non	oui
<i>Dentelles, fanfares et mosaïques (Metz)</i>	non	non	non	non	non
<i>Femmes à l'époque des empereurs de Chine (Montpellier)</i>	non	non	non	non	non

<i>Léo Malet revient au bercail</i> (Montpellier)	oui	oui	non	non	oui
<i>Paul Louis Rossi : paysage intérieur inscape</i> (Nantes)	non	non	oui	non	non
<i>Marcel Schwob : l'homme au masque d'or</i> (Nantes)	non	non	non	non	non
<i>Carl Norac , collectionneur d'instant</i> (Orléans)	oui	non	non	non	non
<i>Dix siècles de reliures de la bibliothèque municipale d'Orléans</i> (Orléans)	oui	oui	oui	non	non
<i>Voyages à vélo du vélocipède au vélib'</i> (Paris)	non	oui	oui	non	non
<i>JOSSOT caricatures. De la révolte à la fuite en Orient</i> (Paris)	non	oui	oui	non	non
<i>Global books. Les livres d'artistes de Gervais Jassaud</i> (Reims)	non	oui	non	non	non
<i>Emmanuel Peillet photographe</i> (Reims)	non	oui	non	oui	oui
<i>Le roi Arthur, une légende en devenir</i> (Rennes)	non	non	oui	oui	non
<i>Guillevic avec les autres</i> (Rennes)	non	non	oui	oui	non
<i>Livres en forme(s) pop up et Cie</i> (Toulouse)	non	non	oui	oui	non
<i>Edmund Dulac 1882-1953 de Toulouse à Londres</i> (Toulouse)	non	non	non		non
<i>Les amours de Lucas et Claudine</i> (Troyes)	non	non	non	non	non
<i>Pierre de Troyes, dit Pierre de Mangeur, maître du XIIIe siècle</i> (Troyes)	non	non	non	non	non
<i>La Représentation de l'invisible : trésors de l'enluminure romane en Nord-Pas-de-Calais</i> (Valenciennes)	non	non	non	non	oui
<i>El Vie est bell ! : les "concerts" de Jules Mousseron</i> (Valenciennes)	non	non	oui	non	oui



